

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 31 DÉCEMBRE 2013



**OLYMPIQUE
LYONNAIS**



OL / GROUPE

Sommaire

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2013

1-1 Produits des activités	p. 3
1-2 Eléments constitutifs du résultat	p. 4
1-3 Bilan	p. 5
1-4 Faits marquants du semestre	p. 6
1-5 Principales transactions avec les parties liées	p. 11
1-6 Arrêté des comptes consolidés	p. 11
1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2013	p. 11
1-8 Evénements survenus depuis le 1 ^{er} janvier 2014	p. 12
1-9 Facteurs de risques	p. 12
1-10 Résultats sportifs au 25 février 2014	p. 14
1-11 Perspectives à court et moyen termes	p. 15

Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2013

2-1 Compte de résultat	p. 16
2-2 Bilan	p. 18
2-3 Tableau de variations des flux de trésorerie	p. 20
2-4 Tableau de variations des capitaux propres	p. 22
2-5 Notes annexes	p. 22

Attestation du responsable du rapport financier semestriel p. 55

Rapport des Commissaires aux Comptes p. 56

Rapport semestriel d'activité au 31 décembre 2013

1-1 Produits des activités

Les produits des activités hors joueurs s'établissent à 49,6 M€ au 31 décembre 2013, en recul de 4,8 M€. Au 31 décembre 2013, le club occupe la dixième place au classement provisoire du Championnat de Ligue 1, alors qu'il était classé 2^{ème} au 31 décembre 2012. Cette variation représente un impact défavorable de 4,9 M€ sur les droits TV LFP au 31 décembre 2013.

Les produits de cessions de joueurs s'élèvent à 16,0 M€, contre 22,1 M€ au 31 décembre 2012, en retrait de 6,1 M€. Une partie du plan de cessions de joueurs n'a pu être réalisée au cours du mercato d'été, malgré l'existence d'offres fermes.

Produit des activités (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013	Variation en M€	Variation en %
Billetterie	5,5	5,0	+0,5	+10,0%
Partenariats – Publicité	9,2	11,4	-2,2	-19,3%
Droits TV et marketing	26,8	29,4	-2,6	-8,8%
Produits de la marque	8,1	8,6	-0,5	-5,8%
Produits des activités hors contrats joueurs	49,6	54,4	-4,8	-8,8%
Produits de cessions des contrats joueurs	16,0	22,1	-6,1	-27,6%
Total des produits des activités	65,6	76,5	-10,9	-14,2%

- Les recettes de billetterie s'élèvent à 5,5 M€ contre 5,0 M€ au 31 décembre 2012. L'activité billetterie enregistre une progression de +0,5 M€, soit +10,0%. Les recettes domestiques (championnat, coupes nationales et matchs amicaux) s'établissent à 4,5 M€ au 31 décembre 2013, contre 4,3 M€ au 31 décembre 2012, représentant une hausse de 5%. Les recettes de Coupe d'Europe s'élèvent quant à elles à 1,0 M€ contre 0,7 M€, soit une progression de 43% avec 2 matchs de plus en liaison avec les tours qualificatifs de Champions League.
- Les produits de partenariats s'établissent à 9,2 M€, contre 11,4 M€ au 31 décembre 2012. A périmètre comparable (c'est-à-dire hors éléments non récurrents : 2 M€ de signing fee au 31/12/12), les revenus de partenariats seraient quasi-stables.
La saison 2013/2014 a vu la reconduction des partenariats MDA, Intermarché, Renault Trucks, Veolia ainsi que l'arrivée de nouveaux sponsors tels que Cegid, Oknoplast et Beln Sport.

- Les droits TV et marketing s'élèvent au total à 26,8 M€ au 31 décembre 2013. Au niveau domestique (LFP, FFF), les droits TV et marketing s'établissent à 18,3 M€ contre 23,1 M€ au 31 décembre 2012. Cette variation est essentiellement liée au classement provisoire du club en Championnat de France (10^{ème} place, 2^{ème} place en N-1) dont l'impact défavorable sur cette ligne de revenus est estimé à 4,9 M€. Au niveau international (UEFA Europa League), les droits TV et marketing s'élèvent à 8,5 M€, en progression de +2,2 M€ par rapport à l'exercice dernier, bénéficiant des revenus du tour préliminaire de Champions League.
- Les produits de la marque affichent une bonne résistance dans un contexte économique difficile et s'établissent à 8,1 M€ contre 8,6 M€ l'an dernier.
- Une partie du plan de cessions de joueurs n'a pu être réalisée au cours du mercato d'été, malgré l'existence d'offres fermes. Ainsi, les produits de cessions de contrats joueurs s'établissent à 16,0 M€ contre 22,1 M€ au 31 décembre 2012 et intègrent les cessions de Monzon à Catane, Bastos à Al Ain et Lisandro à Al Gharafa ainsi que des bonus.

1-2 Eléments constitutifs du résultat

Le Résultat Opérationnel Courant du 1^{er} semestre de l'exercice bénéficie de la poursuite de l'exécution de la stratégie mise en place avec une forte réduction des charges de personnel et des amortissements joueurs (-12,2 M€ au total par rapport à N-1). A l'inverse, le ROC est impacté par des éléments transitoires et exceptionnels pénalisants : un classement provisoire en championnat inférieur à celui de l'année dernière (10^e place, 2^e place en N-1), la mise en place de la taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations (« taxe à 75% »), ainsi que le décalage d'une partie du plan de cessions de joueurs, donc des plus-values sur cessions de contrats joueurs.

Le ROC s'établit ainsi à -14,0 M€ au 31 décembre 2013 contre -7,3 M€ au 31 décembre de l'exercice dernier. L'impact des éléments exceptionnels ou transitoires défavorables représentent sur le ROC du 1^{er} semestre de l'exercice :

- 4 M€ lié à la taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations (« taxe à 75% »)
- 2,8 M€ lié au classement provisoire en championnat (net de primes joueurs)
- 9,7 M€ sur l'EBE joueurs, lié au décalage d'une partie du plan de cessions de joueurs.

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre (du 1^{er} juillet au 31 décembre)

En M€	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013	Variation en M€
Produits des activités	65,6	76,5	-10,9
<i>Frais de personnel</i>	<i>37,1</i>	<i>45,4</i>	<i>-8,3</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>5,6</i>	<i>2,0</i>	<i>+3,6</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>16,9</i>	<i>15,3</i>	<i>+1,6</i>
Excédent brut d'exploitation	-5,2	6,1	-11,3
<i>Dont EBE hors contrats joueurs</i>	<i>-9,9</i>	<i>-8,3</i>	<i>-1,6</i>
<i>Dont EBE sur contrats joueurs</i>	<i>4,7</i>	<i>14,4</i>	<i>-9,7</i>
<i>Amortissements joueurs</i>	<i>8,1</i>	<i>12,0</i>	<i>-3,9</i>
<i>Autres amortissements et autres charges</i>	<i>0,7</i>	<i>1,4</i>	<i>-0,7</i>
Résultat opérationnel courant	-14,0	-7,3	-6,7
Résultat avant impôt	-15,4	-8,4	-7,0
Résultat net part du Groupe	-14,1	-8,8	-5,3

L'Excédent Brut d'Exploitation s'établit à -5,2 M€. Il est directement impacté par la mise en place de la taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations (« taxe à 75% ») qui représente 4 M€ dans les charges du 1^{er} semestre, correspondant à la charge totale de l'année civile 2013. Par ailleurs, l'impact net lié au classement provisoire du club en Championnat (10^{ème} place, 2^{ème} en N-1) s'élève à -2,8 M€ et le décalage d'une partie du plan de cessions de joueurs se traduit par une variation de près de -10 M€ sur l'EBE sur contrats joueurs. A l'inverse, l'EBE bénéficie d'une forte réduction des frais de personnel à hauteur de 8,3 M€.

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève quant à lui à -14,0 M€. Il supporte les éléments exceptionnels ou transitoires défavorables décrits ci-dessus, mais bénéficie par ailleurs de la poursuite de la réduction des dotations aux amortissements joueurs de 3,9 M€ par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice dernier, conformément à la stratégie mise en place.

Le résultat financier s'inscrit à -1,4 M€. Il intègre les charges financières (1,2 M€) liées à l'emprunt OCEANE souscrit en décembre 2010.

Le résultat net part du Groupe s'établit à -14,1 M€.

1-3 Bilan

Les capitaux propres s'élèvent à 120,7 M€, intégrant le produit de l'émission d'OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) réalisée le 1^{er} août 2013, pour un montant de 78,1 M€ net (80,2 M€ brut), qui a été souscrite principalement par les

actionnaires ICMI et Pathé. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF (visa n°13-431) en date du 29 juillet 2013.

Conformément à la stratégie définie par le Conseil d'Administration, les actifs incorporels de contrats joueurs traduits dans les comptes s'élèvent à 20,4 M€ au 31 décembre 2013, et sont en baisse de 17,0 M€ par rapport au 30 juin 2013 et de 35,1 M€ par rapport au 31 décembre 2012. La « valeur de marché » de l'ensemble de l'effectif joueurs, basée sur le site « Transfermarkt.de » et révisée par la société, s'élève à 108 M€ au 31 décembre 2013. Il en résulte ainsi un potentiel de plus-values estimé à 87,6 M€ au 31 décembre 2013, contre 82,6 M€ au 30 juin 2013. Cette hausse des plus-values potentielles provient essentiellement de la « valeur de marché » des joueurs formés par le club qui représente désormais plus de 75% du total des plus-values potentielles, en ligne avec la stratégie adoptée.

L'actif immobilisé relatif au projet du Grand Stade s'élève à 94,2 M€ au 31 décembre 2013 contre 54,8 M€ au 30 juin 2013 et 43,2 M€ au 31/12/12. Cette forte progression des investissements Grand Stade résulte de l'avancement des travaux de construction, initiés depuis le 29 juillet 2013, suite au bouclage du plan de financement.

Après l'émission d'OSRANE, la trésorerie globale s'élève à 30,2 M€ et la trésorerie nette d'endettement hors OCEANE s'établit à +0,4 M€. Le solde entre les créances et les dettes joueurs est positif à +11,8 M€ au 31 décembre 2013 (-2,4 M€ au 31 décembre 2012), confirmant la tendance déjà observée au 30 juin 2013. Enfin, la trésorerie nette d'endettement et de créance nette joueurs s'établit à +12,2 M€.

1-4 Faits marquants du semestre

Plusieurs événements et faits marquants ont ponctué le 1^{er} semestre 2013/2014.

Coupe d'Europe

Le club participe pour la 17^{ème} fois consécutive à une Coupe d'Europe, qualification acquise grâce à une 3^{ème} place en championnat de France à l'issue de la saison 2012/2013. Éliminé par la Real Sociedad lors du 3^{ème} tour préliminaire de Champions League, le club a participé à la phase de poule de l'Europa League pour la 2^{ème} année d'affilée, après 12 participations consécutives en Champions League. Le club a terminé 1^{er} de cette phase de groupe devant le Betis Séville et s'est ainsi qualifié pour les 1/16 de finale contre le club ukrainien d'Odessa.

Activité sur contrats joueurs

Après les départs des joueurs Loïc ABENZOAR, Maxime BLANC et Anthony REVEILLERE, en fin de contrat au 30 juin 2013, la société OL SAS a procédé aux transferts suivants au cours du 1^{er} semestre 2013/2014 :

Cessions de contrats joueurs (valeurs IFRS) :

- Fabian MONZON (14/07/13) au club italien de Catane (2,7 M€ + 0,3 M€ d'incentives)
- Michel BASTOS (24/07/13) au club d'Al Ain (4 M€), Qatar
- Lisandro LOPEZ (07/08/13) au club d'Al Gharafa (7,2 M€), Qatar

Mutation temporaire (sortie) :

- Mohamed YATTARA au club d'Angers jusqu'au 30 juin 2014

Mutation temporaire (arrivée) :

- Miguel LOPES (05/07/13), en provenance du Sporting de Lisbonne, pour une saison, avec une option d'achat prioritaire à lever éventuellement en fin de saison 2013/2014

Acquisition de contrat joueur (valeurs IFRS) :

- Henri BEDIMO (01/07/13) en provenance du club de Montpellier, contrat de 3 ans (2,3 M€ + incentives)

Prolongation de contrat joueur :

- Clément GRENIER (01/07/13), prolongation de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2016

Signatures de premiers contrats professionnels :

- Alassane PLEA (01/07/13)
- Corentin TOLISSO (01/11/13) avec effet au 1^{er} juillet 2014

Rappel des principaux contrats commerciaux

Adidas

La SAS Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord avec adidas aux termes duquel, ce dernier est devenu le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais à compter de la saison 2010/2011. Ce protocole d'accord fixait les grandes lignes du futur partenariat et devait donner lieu à la conclusion d'un contrat spécifique. Ce contrat a été signé le 12 février 2010 et il porte sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2020.

Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse, à la SAS Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SAS Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base, comptabilisé en produits sur la base du nombre de matchs joués, assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas.

Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SAS Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

Il n'existe pas d'option spécifique de sortie dans le contrat adidas aussi bien au profit d'OL Groupe qu'au profit d'adidas.

Hyundai

La SAS Olympique Lyonnais a conclu, le 16 août 2012, un contrat de partenariat majeur avec la société Hyundai Motor France pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque Hyundai bénéficie de la visibilité face avant du maillot Championnat de France domicile et extérieur. La marque Hyundai bénéficie également de la possibilité d'utilisation de la dénomination de partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais ainsi que de la présence de sa marque sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

Veolia Environnement

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 8 septembre 2011, pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013, des contrats de partenariat avec la société Veolia Environnement. Veolia Environnement apparaît sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League. Le Club et la société Veolia ont fait évoluer le partenariat pour que la marque Veolia apparaisse sur certains matchs amicaux en face avant ainsi que sur la compétition de Coupe de la Ligue toujours en face avant. La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

En date du 8 octobre 2013, le contrat de partenariat liant la SAS Olympique Lyonnais et la société Veolia a été renouvelé pour 3 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2016, avec une clause de sortie à chaque fin de saison sportive.

Veolia Environnement apparaît pour la saison 2013/2014 sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League.

La marque Veolia bénéficie en outre de la visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

Renault Trucks

Le contrat liant la SAS Olympique Lyonnais et la marque Renault Trucks a été reconduit pour la saison 2012/2013 pour une durée d'une année avec une évolution sensible de la visibilité de la marque, puisque cette dernière est apposée sur la manche pour les rencontres du Championnat de France domicile/extérieur. De plus, Renault Trucks a reconduit le droit d'apposer sa marque sur le maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et le début de la Ligue des Champions. Par homothétie avec l'équipe masculine, la marque Renault Trucks apparaît sur la manche du maillot.

L'Olympique Lyonnais a conclu, en date du 4 juillet 2013, un nouveau contrat avec la société Renault Trucks. Le partenariat d'image se concentre sur l'équipe féminine et intègre un volet social accru.

Renault Trucks apparaîtra sur la manche de l'équipe féminine et bénéficiera de prestations d'hospitalité pour les matchs de l'équipe masculine en Championnat et en Coupe d'Europe.

Le contrat est conclu pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, avec une possibilité de sortie au 30 juin 2014.

Intermarché

La SAS Olympique Lyonnais a conclu, le 18 juin 2012, pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, un nouveau contrat de partenariat avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). La marque Intermarché bénéficie d'une visibilité sur le short Championnat domicile/extérieur ainsi que d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais.

Un nouveau contrat, en date du 3 juillet, a été conclu avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). Ce contrat se substitue au contrat précédent pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Désormais, la marque Intermarché apparaît sur la manche des maillots de Championnat de France. La société Intermarché renforce son dispositif de visibilité et bénéficiera toujours d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais. Intermarché disposera également d'un dispositif d'animation pour les rencontres de l'équipe féminine.

MDA

Pour la saison 2012/2013, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année encore, avec une évolution de la visibilité de la marque qui apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile/extérieur. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires, à ceux de la saison précédente.

Pour la saison 2013/2014, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année supplémentaire, avec le même dispositif de visibilité de la marque. Le logotype MDA apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile / extérieur.

Les autres dispositifs de visibilité, droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

France Telecom, Orange France

La SAS Olympique Lyonnais a conclu le, 31 juillet 2012, un nouveau contrat de partenariat avec France Telecom SA et Orange France SA. Ce contrat, dans la continuité du précédent, avec certaines modifications de contenus, est conclu pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015. Orange bénéficie de l'appellation partenaire officiel et peut utiliser les signes distinctifs du Club avec des programmes de visibilité sur les supports du Club et des opérations de relations publiques.

Gdf-Suez

L'Olympique Lyonnais a renouvelé le contrat de partenariat avec la société GDF SUEZ pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque GDF SUEZ apparaît sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France. La marque bénéficie aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine. GDF SUEZ, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et à la politique RSE développée par le Club, participera également au Fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais.

April

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat, le 23 juillet 2012, pour une durée de trois saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2015, un contrat de partenariat avec la société APRIL. La société April bénéficie de l'apposition de sa marque sur la face avant du maillot domicile extérieur de l'équipe féminine pour le Championnat de France. La marque bénéficiera également d'éléments de visibilité panneautique sur le stade de Gerland lors des rencontres de l'équipe féminine. April participera aussi au fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais pour les valeurs RSE soutenues par le Club.

Oknoplast

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 28 juin 2013, pour une durée de deux saisons, un nouveau contrat de partenariat avec la société Oknoplast.

Cette marque apparaît sur le short de l'équipe masculine pour les rencontres de Championnat de France et bénéficiera en plus des retombées de visibilité, d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle.

Cegid

La SAS Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat pour une durée de 6 mois (jusqu'à fin 2013) avec la société Cegid. La marque Cegid apparaît sur le maillot de l'Olympique Lyonnais pour les rencontres du Championnat domicile/extérieur. Ce contrat comporte des éléments de visibilité dans le stade afin de renforcer et compléter le dispositif maillot.

beIN

Plusieurs contrats avec la société beIN sont en cours de contractualisation, après accord d'engagement entre beIN et la SAS Olympique Lyonnais.

Ces contrats sont relatifs à de la visibilité de la marque beIN dans le stade lors des matchs de l'équipe professionnelle masculine, mais également à des retransmissions de rencontres de l'équipe féminine en Champions League et des prestations de diffusion d'images audiovisuelles.

Ces contrats sont en cours de contractualisation pour une durée de trois ans (soit jusqu'en juin 2016).

Autres contrats de l'équipe féminine

Parallèlement à ces contrats significatifs, la section féminine de l'Olympique Lyonnais et son équipe professionnelle ont conclu et renouvelé, depuis juillet 2012, de nombreux partenariats avec les marques Vicat, Keolis, Leroy Merlin, Toupargel et Cummins. L'ensemble de ces partenariats démontre l'attrait du football féminin et la pertinence marketing pour le futur de consolider la marque Olympique Lyonnais au travers de la parité homme/femme du football professionnel.

Projet du Grand Stade

Depuis une dizaine d'années, des stades de nouvelle génération ont été construits en Angleterre, puis au Portugal grâce à l'organisation de l'Euro 2004 et en Allemagne avec la Coupe du Monde FIFA 2006. Ces stades modernes proposent une offre en adéquation avec les demandes actuelles de l'ensemble des utilisateurs que sont le grand public, les entreprises, les médias et bien entendu les joueurs eux-mêmes, en devenant un lieu de vie et d'accueil permanent, tant les soirs de match que tout au long de la semaine.

L'objectif d'OL Groupe est de créer au sein de l'agglomération lyonnaise un stade au service de la performance sportive, adapté au spectacle télévisuel, sécurisé et informatisé avec une gestion optimisée des flux de spectateurs réalisée grâce à une billetterie moderne.

Cette construction contribue fortement à l'aménagement du territoire de l'Est Lyonnais. Il regroupera notamment une enceinte de 58 000 places et devrait être complété d'un programme de 2 hôtels, d'immeubles de bureaux, un centre de loisirs et un centre médical dédié au sport. Toutes ces activités seront reliées par le concept de la « Cité du Marketing et de l'Incentive » qui permettra aux sociétés d'utiliser les loges 365 jours par an tout en bénéficiant des activités connexes développées sur le site du Parc Olympique Lyonnais.

Véritable lieu de vie permanent, le Grand Stade de l'Olympique Lyonnais classé Elite par l'UEFA, pourrait permettre à Lyon d'accueillir le match d'ouverture de l'Euro 2016 et par la suite des finales des principales compétitions sportives européennes, notamment celles de l'Europa League et de la Champions League.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, un certain nombre d'étapes décisives sont intervenues sur le projet du Grand Stade.

- 12 juillet 2013 : La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté la requête demandant l'annulation du Permis de Construire du Grand Stade de l'olympique Lyonnais.
- 26 juillet 2013 : Signature des contrats de crédit bancaire et obligataires.
- 29 juillet 2013 : Lancement de l'OSRANE.
- 29 juillet 2013 : Signature de l'Ordre de Service Tous Corps d'Etat avec VINCI et lancement des travaux.
- 23 août 2013 : Opération de marché finalisée. Produit net de l'émission OSRANE : 78,3 M€.
- 6 septembre 2013 : Augmentation de capital de la Foncière du Montout de 65 M€.
- 12 septembre 2013 : Dépôt d'un recours en cassation contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon (concernant le Permis de Construire).
- 20 septembre 2013 : le Grand Stade de Lyon est retenu par la FFF pour représenter la France dans le cadre des candidatures à l'Euro 2020.
- Septembre 2013 : Début de la commercialisation.
- 12 novembre 2013 : Cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre du Grand Stade.
- 18 décembre 2013 : la Commission Européenne autorise les aides françaises pour la construction ou la rénovation des stades en prévision de l'Euro 2016.

1-5 Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 8 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2013, en page 53 du présent rapport.

1-6 Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés d'OL Groupe du premier semestre 2013/2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2014.

1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2013

▪ Equipe masculine :

- 10^{ème} au classement du Championnat de France
- Participation au tour préliminaire de l'UEFA Champions League, 1^{er} de la phase de groupe de l'UEFA Europa League devant le Betis Seville et qualification aux 1/16^{èmes} de finale contre le club ukrainien Odessa (20 et 27 février 2014)
- Qualification en ¼ de finale de la Coupe de la Ligue, contre l'OM le 15 janvier 2014 à Gerland

▪ **Equipe féminine :**

- 1^{ère} au classement du Championnat de France
- Elimination en 1/8 finale de l'UEFA Women's Champions League contre Potsdam (Allemagne)

1-8 Evénements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2014

Durant le mercato d'hiver, OL Groupe a refusé des offres fermes de cessions de joueurs afin de préserver la performance sportive du club pour la saison en cours.

Activité sur contrats joueurs

Mutation temporaire (sortie) :

- Alassane PLEA (31/01/14) au club d'Auxerre jusqu'au 30 juin 2014

Prolongations de contrats joueurs :

- Jordan FERRI (01/01/14), prolongation de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Fares BAHLOULI (29/01/14), prolongation d'1 an, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Romaric NGOUMA (29/01/14), prolongation de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2018
- Gueïda FOFANA (17/01/14), prolongation de 2ans, soit jusqu'au 30 juin 2017
- Zacharie LABIDI (05/02/14), prolongation d'1 an, soit jusqu'au 30 juin 2017

Au 1^{er} février 2014, l'Olympique Lyonnais compte 30 joueurs professionnels d'un âge moyen de 25 ans.

Grand Stade

Conformément aux contrats de crédit signés fin juillet 2013 par la société Foncière du Montout, les hypothèques ont été mises en place en janvier et février 2014.

Les travaux de construction se déroulent normalement et progressent selon le calendrier établi.

1-9 Facteurs de risques

Risques liés au projet Grand Stade

La mise en œuvre du projet Grand Stade de l'Olympique Lyonnais a été un processus long et complexe. A ce jour, toutes les autorisations administratives afférentes au projet ont été obtenues, dont certaines font l'objet de recours contentieux.

Ainsi, concernant le Permis de Construire, une requête a été déposée le 19 février 2013 devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon (recours en annulation contre le jugement du Tribunal Administratif du 20 décembre 2012 qui avait rejeté la demande d'annulation du Permis de Construire). La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté, le 12 juillet 2013, la requête demandant l'annulation du Permis de Construire du Grand Stade. Un recours en cassation a été déposé le 12 septembre 2013 contre l'Arrêt de la Cour Administrative de Lyon (concernant le Permis de Construire).

L'annulation du Permis de Construire conduirait à déposer un nouveau permis ce qui, eu égard aux délais administratifs requis, impacterait le délai de livraison du stade prévu pour l'Euro 2016.

D'autre part, d'autres recours dirigés contre des décisions prises par les collectivités locales, parties prenantes du projet, ont été déposés. Pour certains d'entre eux, des sociétés du Groupe ont pu être appelées en qualité d'observateur.

Outre les risques de recours, le calendrier de construction de ce projet pourrait subir un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que des contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, des difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore des défaillances de prestataires.

Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes, un risque de non-réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un retard important ou la non-réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

A la connaissance de la société et à la date d'élaboration du présent rapport, hormis un retard important en cas de décision judiciaire prononçant l'annulation du permis de construire du Grand Stade, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

Gestion des risques liés à la construction et au financement du Grand Stade

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques adaptée en s'entourant des meilleurs conseils et experts dans les domaines concernés.

Le pilotage de ces risques fait partie intégrante de la gestion du projet par les équipes internes et externes, et s'inscrit dans le dispositif du contrôle interne mis en place au sein du Groupe.

Eu égard à l'accélération du projet, le Conseil d'Administration d'OL Groupe examine directement, en lieu et place du Comité d'Investissement, les différentes composantes du projet, son état d'avancement et statue sur les décisions d'investissement de la société Foncière du Montout, filiale détenue à 100 % par OL Groupe et porteuse du projet du Grand Stade.

La société a également mise en place depuis septembre 2013, un Comité de pilotage de la société Foncière du Montout, afin de superviser étroitement toutes les opérations menées par cette filiale.

A la date des présentes, le montant du projet s'élève à 405 M€ environ, comprenant notamment le coût de construction les frais de Maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, les aménagements, les études, les honoraires et les coûts de financement.

Afin de couvrir le besoin de financement de 405 M€, une structuration des ressources de financement a été arrêtée par le Groupe, dont la description figure en pages 74 à 76 du Document de Référence 2012/2013.

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus attendus sont essentiellement constitués des recettes de billetterie, des partenariats, du naming et des recettes d'autres événements (hors jours de match de l'OL). Un éventuel aléa sportif et une moindre performance commerciale globale pourraient impacter défavorablement certains d'entre eux, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, étant précisé que la société devra faire face à des décaissements liés au remboursement de l'endettement lié au Grand Stade ce qui pourrait réduire sa capacité à trouver de nouveaux financements dans le futur.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus liée à la mise en exploitation du Grand Stade devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

Taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations – Actualisation

Le 3 janvier 2014, l'Olympique Lyonnais a pris acte du vote du parlement de la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus (« taxe à 75% ») et de la validation de cette disposition par le Conseil Constitutionnel. Cette taxe assise sur les salaires supérieurs à 1 M€ et plafonnée à 5% du chiffre d'affaires sera applicable pour les années civiles 2013 et 2014. Elle devrait impacter les comptes 2013/2014 d'OL Groupe pour un montant de l'ordre de 6,5 millions d'euros.

Autres risques

De manière générale, les autres facteurs de risques décrits dans le Document de Référence 2012/2013 (pages 30 à 39, 76, 77, 100, 101, 130 à 133), en ligne sur le site www.olweb.fr, n'ont pas évolué sur le semestre.

1-10 Résultats sportifs au 25 février 2014

▪ ***Equipe masculine :***

- Championnat de France : 6^{ème} place
- Europa League : qualification en 1/16 de finale. L'OL a affronté le club ukrainien Odessa le 20 février 2014 à Odessa (score 0-0). Le match retour se déroulera à Gerland le 27 février 2014
- Coupe de la Ligue : qualification pour la finale contre le PSG le 19 avril 2014
- Coupe de France : élimination en 1/8 de finale contre Lens

▪ ***Equipe féminine :***

- Championnat de France : 1^{ère} place
- Womens Champions League : élimination en 1/8 de finale contre Potsdam (Allemagne)
- Coupe de France : qualification en 1/8 contre l'ASSE (match le 16 mars 2014)
-

1-11 Perspectives à court et moyen termes

La stratégie d'abaissement des charges d'exploitation et de capitalisation sur le centre de formation se poursuit, en harmonie avec les axes fondamentaux définis par le Financial Fair Play au niveau européen. La performance de l'Academy OL est une nouvelle fois confirmée, pour la 2^{ème} année consécutive, à la 2^{ème} place du classement européen des centres de formation, après le FC Barcelone, et exæquo avec le Real Madrid.

Les travaux de construction du « Parc Olympique Lyonnais » progressent conformément au planning établi. Depuis la pose de la première pierre, le 12 novembre 2013, la Commission Européenne a autorisé le 18 décembre dernier, les aides d'Etat pour la construction et la rénovation des stades en vue de l'Euro 2016. La mise en place des financements se déroule selon le calendrier défini (entrée en vigueur de la convention des crédits bancaires en octobre dernier et mise en place des hypothèques en janvier et février 2014). L'émission, par la société Foncière du Montout, de la première tranche des obligations qui seront souscrites par le Groupe VINCI et la CDC (Caisse de Dépôts et Consignations) interviendra avant la fin du mois de février 2014, conformément aux contrats signés le 26 juillet dernier.

OL Groupe confirme sa communication du 3 janvier dernier : l'objectif de retour à l'équilibre du Résultat Opérationnel Courant qui avait initialement été envisagé pour l'exercice 2013/2014 est remis en cause, compte tenu principalement de la mise en place de la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus (« taxe à 75 % ») qui devrait impacter les comptes 2013/2014 d'OL Groupe pour un montant total de l'ordre de 6,5 M€. Pour mémoire, cet objectif reposait sur les hypothèses suivantes : une présence en haut de tableau de Ligue 1, une bonne performance en Europa League, la réalisation du plan de cessions de joueurs renforcée par rapport au plan initial et l'absence d'impact éventuel de la « taxe à 75 % ».

Il est à noter qu'à la date du 25 février 2014, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2013/2014.

Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2013

2-1 Comptes consolidés semestriels - Compte de résultat

(en K€)	Notes	1 ^{er} semestre 2013/2014	% du C.A.	1 ^{er} semestre 2012/2013	% du C.A.
Produits des activités	5.1	65 633	100%	76 465	100%
Produits des activités (hors contrats joueurs)	5.1	49 669	76%	54 394	71%
Achats consommés		-8 498	-13%	-7 140	-9%
Charges externes		-8 377	-13%	-8 076	-11%
Impôts, taxes et versements assimilés	1.5	-5 624	-9%	-2 042	-3%
Charges de personnel	5.4	-37 096	-57%	-45 405	-59%
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs		-9 926	-15%	-8 270	-11%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-819	-1%	-554	-1%
Autres produits et charges opérationnels courants		143	0%	-887	-1%
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs		-10 602	-16%	-9 711	-13%
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	15 964	24%	22 071	29%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.3	-11 266	-17%	-7 688	-10%
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs		4 699	7%	14 383	19%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-8 139	-12%	-12 001	-16%
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs		-3 441	-5%	2 382	3%
Excédent brut d'exploitation		-5 228	-8%	6 113	8%
Résultat opérationnel courant		-14 042	-21%	-7 329	-10%
Autres produits et charges opérationnels non courants					
Résultat opérationnel		-14 042	-21%	-7 329	-10%
Résultat financier	5.5	-1 370	-2%	-1 100	-1%
Résultat avant impôt		-15 412	-23%	-8 430	-11%
Charge d'impôt	5.6	1 192	2%	-509	-1%
Quote-part de résultat net des entreprises associées	4.1.5	0	0%	22	0%
Résultat net de l'exercice		-14 221	-22%	-8 917	-12%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		-14 131	-22%	-8 846	-12%
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		-90		-71	
Résultat net par action		-1,10		-0,69	
Résultat net par action dilué		-0,19		-0,47	
ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)		1^{er} semestre 2013/2014		1^{er} semestre 2012/2013	
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres		0		0	
Résultat global		-14 221		-8 917	
Résultat global revenant aux actionnaires		-14 131		-8 846	
Résultat global revenant aux minoritaires		-90		-71	

Résultat par action

	31/12/13	31/12/12
Nombre d'actions à la fin de la période	13 241 287	13 241 287
Nombre moyen d'actions	13 241 287	13 241 287
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	378 024	350 777
Nombre proratisé d'actions à émettre (OCEANE)	3 310 020	3 310 259
Nombre proratisé d'actions à émettre (OSRANE)	52 157 950	
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	-14,10	-8,85
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	-12,9	-7,67
Résultat net part du groupe par action (en €)	-1,10	-0,69
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	-0,19	-0,47
Dividende net		
Montant net global (en M€)	0	0
Montant net action (en €)		

2-2 Comptes consolidés semestriels - Bilan

Actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/13	30/06/13
Immobilisations incorporelles			
Goodwills	4.1.1	2 221	2 221
Contrats joueurs	4.1.2	20 398	30 443
Autres immobilisations incorporelles	4.1.2	982	995
Immobilisations corporelles	4.1.3	102 751	64 015
Autres actifs financiers	4.1.4	18 443	25 941
Créances sur contrats joueurs (part à + d'1 an)	4.2 & 4.7	2 286	5 496
Participations dans les entreprises associées	4.1.5	1	1
Créance d'impôt sur les sociétés		0	0
Impôts différés	4.3	12 007	10 851
Actifs non courants		159 089	139 961
Stocks	4.2	1 696	997
Créances clients	4.2 & 4.7	39 073	31 631
Créances sur contrats joueurs (part à - d'1 an)	4.2 & 4.7	13 731	14 950
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	4.2 & 4.7		6 954
Autres actifs financiers courants			0
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.2 & 4.7	34 161	8 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	4.2 & 4.7	30 233	11 571
Disponibilités	4.2 & 4.7	704	1 334
Actifs courants		119 599	75 514
TOTAL ACTIF		278 688	215 475

Passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/13	30/06/13
Capital	4.4	20 127	20 127
Primes	4.4	102 865	102 865
Réserves	4.4	-71 125	-51 333
Autres fonds propres	4.4	80 147	2 051
Résultat de la période		-14 131	-19 859
Capitaux propres part du groupe		117 883	53 850
Intérêts minoritaires		2 845	2 978
Total capitaux propres		120 728	56 828
Emprunts OCEANE (part à + d'1 an)		22 175	21 801
Emprunts & dettes financières (part à + d'1 an)	4.6 & 4.7	2 069	2 376
Dettes sur contrats joueurs (part à + d'1 an)			0
Autres passifs non courants	4.6	19 680	19 680
Impôts différés	4.3	32	31
Provision pour engagement de retraite	4.5	898	845
Passifs non courants		44 854	44 733
Provisions (part à – d'1 an)	4.5	2 768	2 849
Dettes financières (part à – d'1 an)			
Découverts bancaires	4.6 & 4.7	719	122
Autres emprunts & dettes financières	4.6 & 4.7	27 803	29 524
Fournisseurs & comptes rattachés	4.6 & 4.7	9 962	8 617
Dettes fiscales et sociales	4.6	29 028	29 546
Dettes sur contrats joueurs (part à – d'1 an)	4.6 & 4.7	4 171	7 147
Autres passifs courants et comptes de régularisation	4.6 & 4.7	38 656	36 108
Passifs courants		113 106	113 913
TOTAL PASSIF		278 688	215 475

2-3 Comptes consolidés semestriels - Tableau de variations des flux de trésorerie

(en K€)	31/12/13	31/12/12
Résultat net	-14 221	-8 917
Résultat net des entreprises associées	0	-22
Amortissements et provisions	9 069	12 572
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	278	561
Plus values de cession des contrats joueurs	-4 699	-14 383
Plus values de cession des autres immobilisations	0	0
Charges d'impôt	-1 192	509
Capacité d'autofinancement avant impôt	-10 765	-9 680
Dividendes reçus des entreprises associées	0	66
Impôt payé	0	9
Coût de l'endettement financier brut	848	843
Clients et autres débiteurs	-19 213	-25 486
Fournisseurs et autres créditeurs	-8 893	2 826
Variation du besoin en fonds de roulement	-28 106	-22 660
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-38 023	-31 422
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-5 152	-6 890
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-47	-170
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-34 567	-7 522
Acquisitions d'immobilisations financières	-457	-2 854
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	20 393	14 898
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	17	739
Cession de filiales nette de trésorerie acquise		0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-19 813	-1 799
Augmentation de capital		
Opérations en fonds propres: émission des OSRANE (1)	78 096	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	0	0
Souscriptions d'emprunts	5 000	24 691
Emprunt OCEANE	0	0
Intérêts versés	-1 682	-410
Variation des autres fonds propres	0	0
Remboursements d'emprunts	-6 255	-351
Nantissements de SICAV	0	0
Titres d'auto-contrôle	112	256
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	75 271	24 186
Trésorerie d'ouverture	12 783	20 294
Variation de trésorerie	17 435	-9 035
Trésorerie de clôture	30 218	11 259

(1) Cf note 4.4

(en K€)	31/12/13	31/12/12
Valeurs mobilières de placement	30 233	11 043
Disponibilités	704	360
Découverts bancaires	-719	-144
Trésorerie de clôture	30 218	11 259

Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes

(en K€)	31/12/13	31/12/12
Acquisitions de contrats joueurs	-2 406	-12 825
Dettes agents concernant des contrats cédés	230	82
Dettes joueurs au 31/12/13	4 171	
Dettes joueurs au 30/06/13	-7 147	
Dettes joueurs au 31/12/12		20 004
Dettes joueurs au 30/06/12		-14 151
Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes	-5 152	-6 890

Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances

(en K€)	31/12/13	31/12/12
Produits sur cessions de contrats joueurs	15 964	22 071
Créances joueurs au 31/12/13	-16 017	
Créances joueurs au 30/06/13	20 446	
Créances joueurs au 31/12/12		-17 626
Créances joueurs au 30/06/12		10 453
Cessions de contrats joueurs nettes des variations de créances	20 393	14 898

Variations du besoin en fonds de roulement

Clients et autres débiteurs (cf note 4.2)

(en K€)	30/06/13	Variations de la période	31/12/13
Créances clients	32 542	-7 341	39 883
Provisions clients	-911	-101	-810
Comptes de régularisation - Passif	-22 240	-2 337	-19 903
Créances clients	9 391	-9 779	19 170
Autres créances (hors reclassement subvention)	6 010	-8 735	14 745
Stocks	1 072	-703	1 775
Provisions stocks	-75	4	-79
Stocks	997	-699	1 696
Clients et autres débiteurs		-19 213	

Fournisseurs et autres créditeurs (cf note 4.6)

(en K€)	30/06/13	Variations de la période	31/12/13
Fournisseurs	-8 617	1 345	-9 962
Comptes de régularisations - Actif	1 420	-9 537	10 957
Dettes fournisseurs	-7 197	-8 192	995
Autres dettes (hors dettes sur en-cours Grand Stade)	-30 078	-701	-29 377
Fournisseurs et autres créditeurs		-8 893	

2-4 Comptes consolidés semestriels - Tableau de variations des capitaux propres

(en K€)	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société							aux intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres (1)	Résultat enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/2012	20 127	102 865	-4 377	-46 161	2 051	-871	73 634	3 042	76 676
Résultat de la période				-8 846			-8 846	-71	-8 917
Dividendes								-80	-80
Titres d'auto contrôle			256			-139	117		117
Paiements en actions									
Autres				289		-289		2	2
Capitaux propres au 31/12/2012	20 127	102 865	-4 121	-54 718	2 051	-1 299	64 904	2 893	67 797
Capitaux propres au 30/06/2013	20 127	102 865	-4 077	-65 732	2 051	-1 384	53 850	2 977	56 827
Résultat de la période				-14 131			-14 131	-90	-14 221
Dividendes								-44	-44
Emission des OSRANE(2)					78 096		78 096		78 096
Titres d'auto contrôle			112			-44	68		68
Paiements en actions									
Autres								1	1
Capitaux propres au 31/12/2013	20 127	102 865	-3 965	-79 863	80 147	-1 428	117 883	2 845	120 728

(1) Composante capitaux propres de l'emprunt OCEANE pour 2 051 K€

(2) Emission des OSRANE pour un montant net de 78,1 M€, cf. note 1.4

2-5 Notes annexes aux états financiers consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés semestriels présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, d'autres activités ont été développées dans les domaines audiovisuels, merchandising, organisation de voyages, ou encore projet du Grand Stade.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 février 2014.

1 Evénements significatifs sur les comptes du premier semestre 2013/2014

Pour rappel, les principaux événements du 1^{er} semestre 2012/2013 ont été mentionnés dans le rapport semestriel au 31 décembre 2012.

1.1 Acquisitions de contrats joueurs de la période

Durant le mercato d'été 2013, le Groupe a procédé à l'acquisition suivante :

- Henri Bedimo en provenance de Montpellier a signé un contrat de 3 ans, pour un montant de transfert de 2,3 M€ + incentives.

Le Groupe bénéficie d'un prêt avec option d'achat de 10 M€ par le Sporting Club de Portugal du joueur Hugo Miguel Lopes.

1.2 Cessions de contrats joueurs de la période

Le Groupe a procédé, au cours du mercato d'été 2013, aux transferts suivants :

- Fabian Monzon cédé le 14 juillet au Club de Catane, pour un montant de 2,7 M€ et 0,3 M€ d'incentives ;
- Michel Bastos cédé le 24 juillet au Club d'Al-Ain pour un montant de 4 M€ ;
- Lisandro Lopez cédé le 7 août au Club d'Al-Gharafa pour un montant de 7,2 M€.

Le Groupe a procédé également à la mutation temporaire sans option d'achat de Mohamed Yattara au club d'Angers jusqu'au 30 juin 2014.

1.3 Rappel des principaux contrats commerciaux

Adidas

La SAS Olympique Lyonnais et Sportfive ont conclu, le 7 août 2009, un protocole d'accord avec adidas aux termes duquel, ce dernier est devenu le fournisseur exclusif d'équipements sportifs de l'Olympique Lyonnais à compter de la saison 2010/2011. Ce protocole d'accord fixait les grandes lignes du futur partenariat et devait donner lieu à la conclusion d'un contrat spécifique. Ce contrat a été signé le 12 février 2010 et il porte sur une durée de dix saisons sportives, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2020.

Le contrat prévoit notamment que la société adidas verse, à la SAS Olympique Lyonnais, à l'occasion de chaque saison sportive durant laquelle la SAS Olympique Lyonnais évoluera en Championnat de France de Ligue 1, un montant forfaitaire de base, comptabilisé en produits sur la base du nombre de matchs joués, assorti du versement de redevances portant sur les ventes de produits comportant les marques Olympique Lyonnais et adidas.

Le montant minimum de redevances versé par adidas à la SAS Olympique Lyonnais est susceptible de faire l'objet d'ajustements en fonction, d'une part, des ventes réalisées et, d'autre part, des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

Il n'existe pas d'option spécifique de sortie dans le contrat adidas aussi bien au profit d'OL Groupe qu'au profit d'adidas.

Hyundai

La SAS Olympique Lyonnais a conclu, le 16 août 2012, un contrat de partenariat majeur avec la société Hyundai Motor France pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque Hyundai bénéficie de la visibilité face avant du maillot Championnat de France domicile et extérieur. La marque Hyundai bénéficie également de la possibilité d'utilisation de la dénomination de partenaire majeur de l'Olympique Lyonnais ainsi que de la présence de sa marque sur différents supports de communication du Club. L'accord prévoit des opérations de relations publiques lors des différentes compétitions.

Veolia Environnement

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 8 septembre 2011, pour deux saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2013, des contrats de partenariat avec la société Veolia Environnement. Veolia Environnement apparaît sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League. Le Club et la société Veolia ont fait évoluer le partenariat pour que la marque Veolia apparaisse sur certains matchs amicaux en face avant ainsi que sur la compétition de Coupe de la Ligue toujours en face avant. La marque Veolia bénéficie en outre de visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

En date du 8 octobre 2013, le contrat de partenariat liant la SAS Olympique Lyonnais et la société Veolia a été renouvelé pour 3 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2016, avec une clause de sortie à chaque fin de saison sportive.

Veolia Environnement apparaît pour la saison 2013/2014 sur la face avant du maillot Europe pour la compétition d'Europa League.

La marque Veolia bénéficie en outre de la visibilité sur les supports du Club ainsi que d'opérations de relations publiques.

Renault Trucks

Le contrat liant la SAS Olympique Lyonnais et la marque Renault Trucks a été reconduit pour la saison 2012/2013 pour une durée d'une année avec une évolution sensible de la visibilité de la marque, puisque cette dernière est apposée sur la manche pour les rencontres du Championnat de France domicile/extérieur. De plus, Renault Trucks a reconduit le droit d'apposer sa marque sur le maillot de l'équipe première féminine de l'Olympique Lyonnais pour le Championnat de France et le début de la Ligue des Champions. Par homothétie avec l'équipe masculine, la marque Renault Trucks apparaît sur la manche du maillot.

L'Olympique Lyonnais a conclu, en date du 4 juillet 2013, un nouveau contrat avec la société Renault Trucks. Le partenariat d'image se concentre sur l'équipe féminine et intègre un volet social accru.

Renault Trucks apparaîtra sur la manche de l'équipe féminine et bénéficiera de prestations d'hospitalité pour les matchs de l'équipe masculine en Championnat et en Coupe d'Europe.

Le contrat est conclu pour une durée de deux saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, avec une possibilité de sortie au 30 juin 2014.

Intermarché

La SAS Olympique Lyonnais a conclu, le 18 juin 2012, pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015, un nouveau contrat de partenariat avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). La marque Intermarché bénéficie d'une visibilité sur le short Championnat domicile/extérieur ainsi que d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais.

Un nouveau contrat, en date du 3 juillet, a été conclu avec Intermarché (ITM Alimentaire Centre Est). Ce contrat se substitue au contrat précédent pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Désormais, la marque Intermarché apparaît sur la manche des maillots de Championnat de France. La société Intermarché renforce son dispositif de visibilité et bénéficiera toujours d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais. Intermarché disposera également d'un dispositif d'animation pour les rencontres de l'équipe féminine.

MDA

Pour la saison 2012/2013, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année encore, avec une évolution de la visibilité de la marque qui apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile/extérieur. Les autres dispositifs de visibilité et droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires, à ceux de la saison précédente.

Pour la saison 2013/2014, le contrat de partenariat liant le Club avec la société MDA a été reconduit pour une année supplémentaire, avec le même dispositif de visibilité de la marque. Le logotype MDA apparaît sur le maillot avec un badge positionné au-dessus de l'écusson du Club pour les rencontres de Championnat domicile / extérieur.

Les autres dispositifs de visibilité, droits et avantages consentis par le Club sont globalement similaires.

France Telecom, Orange France

La SAS Olympique Lyonnais a conclu le, 31 juillet 2012, un nouveau contrat de partenariat avec France Telecom SA et Orange France SA. Ce contrat, dans la continuité du précédent, avec certaines modifications de contenus, est conclu pour une durée de trois saisons, soit jusqu'au 30 juin 2015. Orange bénéficie de l'appellation partenaire officiel et peut utiliser les signes distinctifs du Club avec des programmes de visibilité sur les supports du Club et des opérations de relations publiques.

Gdf-Suez

L'Olympique Lyonnais a renouvelé le contrat de partenariat avec la société GDF SUEZ pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2014. La marque GDF SUEZ apparaît sur la face avant du maillot de l'équipe féminine pour la Champions League, ainsi que sur la poche poitrine du maillot domicile et extérieur de Championnat de France. La marque bénéficie aussi d'éléments de visibilité sur le stade de Gerland au cours des rencontres de l'équipe féminine. GDF SUEZ, très sensible à la politique de parité homme/femme de l'Olympique Lyonnais et à la politique RSE développée par le Club, participera également au Fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais.

April

L'Olympique Lyonnais a conclu un contrat, le 23 juillet 2012, pour une durée de trois saisons sportives, soit jusqu'au 30 juin 2015, un contrat de partenariat avec la société APRIL. La société April bénéficie de l'apposition de sa marque sur la face avant du maillot domicile et extérieur de l'équipe féminine pour le Championnat de France. La marque bénéficiera également d'éléments de visibilité panneautique sur le stade de Gerland lors des rencontres de l'équipe féminine. April participera aussi au fonds de dotation « sOLidaire » de l'Olympique Lyonnais pour les valeurs RSE soutenues par le Club.

Oknoplast

L'Olympique Lyonnais a conclu, le 28 juin 2013, pour une durée de deux saisons, un nouveau contrat de partenariat avec la société Oknoplast.

Cette marque apparaît sur le short de l'équipe masculine pour les rencontres de Championnat de France et bénéficiera en plus des retombées de visibilité, d'opérations de relations publiques autour des rencontres de l'équipe professionnelle.

Cegid

La SAS Olympique Lyonnais a conclu un contrat de partenariat pour une durée de 6 mois (jusqu'à fin 2013) avec la société Cegid. La marque Cegid apparaît sur le maillot de l'Olympique Lyonnais pour les rencontres du Championnat domicile/extérieur. Ce contrat comporte des éléments de visibilité dans le stade afin de renforcer et compléter le dispositif maillot.

BeIN

Plusieurs contrats avec la société beIN sont en cours de contractualisation, après accord d'engagement entre beIN et la SAS Olympique Lyonnais.

Ces contrats sont relatifs à de la visibilité de la marque beIN dans le stade lors des matchs de l'équipe professionnelle masculine, mais également à des retransmissions de rencontres de l'équipe féminine en Champions League et des prestations de diffusion d'images audiovisuelles.

Ces contrats sont en cours de contractualisation pour une durée de trois ans (soit jusqu'en juin 2016).

Autres contrats de l'équipe féminine

Parallèlement à ces contrats significatifs, la section féminine de l'Olympique Lyonnais et son équipe professionnelle ont conclu et renouvelé, depuis juillet 2012, de nombreux partenariats avec les marques Vicat, Keolis, Leroy Merlin, Toupargel et Cummins. L'ensemble de ces partenariats démontre l'attrait du football féminin et la pertinence marketing pour le futur de consolider la marque Olympique Lyonnais au travers de la parité homme/femme du football professionnel.

1.4 Grand Stade

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les principaux événements intervenus relatifs à la construction du Grand Stade sont les suivants :

- **12 juillet 2013** - La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté la requête demandant l'annulation du Permis de Construire du Grand Stade.
- **29 juillet 2013** - Signature de l'Ordre de Service Tous Corps d'Etat avec VINCI et lancement des travaux.
- **12 septembre 2013** - Dépôt d'un recours en cassation contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon (concernant le Permis de Construire).
- **20 septembre 2013** - Le Grand Stade de Lyon est retenu par la FFF pour représenter la France dans le cadre des candidatures à l'Euro 2020.

• **18 décembre 2013** – La Commission européenne autorise les aides françaises pour la construction ou la rénovation des stades en prévision de l'Euro 2016.

Par ailleurs, le Groupe a conclu au cours de l'été 2013 les différents contrats liés au financement du projet Grand Stade.

Pour rappel, le coût total du projet du Grand Stade est estimé à 405 M€, comprenant le coût de construction, les frais de maîtrise d'ouvrage, l'acquisition du foncier, l'aménagement, les études, les honoraires et coûts de financement.

Afin de couvrir ce besoin de financement de 405 M€, les accords suivants de financement ont été mis en place au cours de l'été 2013 : un financement en fonds propres au niveau de Foncière du Montout de l'ordre de 135 M€, un financement obligataire de 112 M€, un total de dettes bancaires et location financière de 144,5 M€ ainsi que des revenus garantis par OL Groupe à Foncière du Montout pendant la phase de construction pour environ 13,5 M€, soit un total d'environ 405 M€.

Le financement par fonds propres a été réalisé notamment au niveau d'Olympique Lyonnais Groupe par une émission d'OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) à échéance du 1er juillet 2023 et d'un montant nominal total de 80 250 200 € représenté par 802 502 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 €. Au terme de l'opération, ICMI et Pathé, principaux actionnaires de la société, ont souscrit respectivement à un nombre total de 328 053 obligations et 421 782 obligations. Le produit net de l'émission des obligations s'élève à environ 78,1 M€ net de frais et figure au poste « Autres fonds propres » des comptes consolidés (cf note 2.9).

Les contrats de crédit bancaire regroupent 11 établissements et représentent un concours financier de 136,5 M€. La maturité du crédit bancaire principal est de 7 ans. En parallèle, une ligne de crédit de TVA de 10 M€ a été mise en place pendant la période de construction.

Par ailleurs, la société Foncière du Montout a signé un contrat de location financière pour un montant de 8 M€ avec France Telecom Lease (Orange Business Services), portant principalement sur les systèmes d'information du Grand Stade qui ont été confiés à Orange en collaboration avec Cisco.

Les contrats de financement obligataire d'un montant total de 112 M€ ont également été signés avec le Groupe VINCI pour un montant de 80 M€ et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) pour un montant de 32 M€.

Il est à noter que les financements autres que par fonds propres mentionnés ci-dessus ayant fait l'objet d'accords signés en juillet 2013 n'ont pas été utilisés à la date du 31 décembre 2013.

1.5 Taxe exceptionnelle sur les hautes rémunérations

Prenant acte du vote du parlement de la « taxe exceptionnelle de 75% sur les hautes rémunérations » et de la validation de cette disposition par le Conseil Constitutionnel, le Groupe a provisionné dans ses comptes au 31 décembre 2013 le montant de la taxe calculée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (soit 12 mois), ce qui représente une charge d'environ 4 M€ comprise dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ». Pour rappel, cette taxe à caractère exceptionnel sera applicable sur les années civiles 2013 et 2014.

2 Etats semestriels au 31 décembre 2013

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2013 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes de la société, ou sont non applicables.

Les comptes semestriels consolidés sont présentés, en application de cette norme, en retenant une présentation résumée de l'annexe.

Les principes et méthodes comptables appliqués sont identiques à ceux utilisés pour l'arrêté des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2013 ; ils sont décrits dans le document de référence n° D.13-1013. Les informations communiquées en annexe des comptes semestriels portent uniquement sur les éléments, les transactions et les événements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe. Les normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} juillet 2013 (notamment les normes IAS19 révisée sur les engagements au personnel, IFRS13-Evaluation à la juste valeur, l'amendement IFRS7-Compensation des actifs et passifs financiers, et les amendements liés aux améliorations annuelles 2009-2011), n'ont pas d'impact sur les comptes de la société.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2013 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, ou dont la Commission Européenne a décidé de différer la date d'application, et notamment les normes de consolidation révisées (IFRS10,11,12, IAS 27R et IAS28R), aient une incidence significative sur ses états financiers. Pour information, la société ne détient aucune société intégrée proportionnellement.

2.2 Présentation des états

Les comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2013. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Dans ces états financiers intermédiaires, toutes les entités du Groupe et le Groupe appliquent les mêmes méthodes que celles utilisées dans les états financiers annuels.

Il est rappelé que l'arrêté du premier semestre d'OL Groupe intègre les premières cessions de joueurs de l'exercice (le marché des transferts d'été entre le 1^{er} juillet et le 2 septembre 2013) et les recettes liées à la première phase de l'UEFA Europa League.

Les résultats du premier semestre ne sont pas représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2013/2014.

2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, l'activation des impôts différés liés aux déficits reportables, et les provisions, la détermination de la composante capitaux propres des instruments composés. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome.

Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

2.4 Reconnaissance des revenus

2.4.1 Droits marketing et télévisuels et recettes sponsoring

Les droits marketing et télévisuels sont reversés au club dans le cadre de ses participations aux différentes compétitions (Championnat de France, UEFA Europa League...).

Les recettes de la Ligue de Football Professionnel se décomposent en une partie fixe qui est comptabilisée sur la base des produits acquis au prorata des matchs joués et une partie variable, comprenant une prime de notoriété consécutive aux passages télévisuels et une prime de classement des clubs participants, répartie en fonction des matchs joués.

Les recettes de l'UEFA Europa League sont comptabilisées sur la base des produits acquis à la date de l'arrêté semestriel.

Conformément, à l'avis du CNCC du 28 mars 2007, les options retenues par le Groupe pour les arrêtés semestriels sont les suivantes :

- Pour les droits fixes, ils sont retenus au prorata des matchs joués à la date de l'arrêté semestriel.
- Pour les droits variables et autres recettes de sponsoring, ils sont comptabilisés sur la base d'une estimation du classement en fin de saison (au 31 décembre 2013, la société a retenu la place de 10^{ième} du championnat) au prorata des matchs joués.

2.4.2 Billetterie

Les recettes de billetterie sont réparties sur la période concernée, au prorata des matchs joués à domicile à la date de l'arrêté semestriel.

2.5 Charges de personnel

Les charges de personnel de l'équipe sportive et notamment les primes sont comptabilisées en fonction des options de classement prises par la Direction.

2.6 Évaluation du crédit ou de la charge d'impôt

- Le taux utilisé pour le calcul du crédit ou de la charge d'impôt est le taux normal 33,33 % augmenté de la contribution additionnelle.
- Le crédit d'impôt latent ou la charge d'impôt sont calculés pour l'ensemble du Groupe sur la situation réelle de chaque entité comme lors de l'arrêté annuel.

L'application d'une méthode fondée sur le taux moyen d'impôt annuel n'induirait pas de différences notables avec l'approche actuellement retenue.

Les impôts différés actif sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions les plus récentes établies par la Direction, dans la limite de 5 années, et dans les mêmes principes que ceux énoncés au niveau des tests de dépréciation en note 2.8.

2.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie intègre des « fonds monétaires euros » lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers

Comme indiqué en note 2.7.4 des notes annexes des comptes au 30 juin 2013, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture des comptes. De même les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités définies dans la note mentionnée ci-dessus. Les tests de dépréciation ne sont réalisés dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels que pour les actifs ou groupes d'actifs significatifs pour lesquels il existe un indice de perte de valeur à la fin du semestre, ou pour lesquels il existait un indice de perte de valeur à la clôture précédente. Les modalités de calcul mises en œuvre pour les tests de dépréciation réalisées au 31 décembre 2013 sont les mêmes que celles définies au 30 juin 2013.

Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur comme précisé dans la note 2.7.4 de l'annexe au 30 juin 2013.

2.9 Emission des obligations « OSRANE »

Le financement du projet du Grand Stade par fonds propres a été réalisé notamment au niveau d'Olympique Lyonnais Groupe par une émission d'OSRANE (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes) à échéance du 1^{er} juillet 2023 et d'un montant nominal total de 80 250 200 € représenté par 802 502 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 €. Au terme de l'opération, ICMI et Pathé, principaux actionnaires de la société, ont souscrit respectivement à un nombre total de 328 053 obligations et 421 782 obligations. Le produit net de l'émission des obligations s'élève à environ 78,1 M€ net de frais et figure au poste « Autres fonds propres » des comptes consolidés.

L'amortissement normal des obligations est prévu en totalité le 1^{er} juillet 2023 par remboursement en actions d'OL Groupe. Chaque obligation d'une valeur nominale de 100 € sera remboursée par la remise de 45 actions nouvelles ou existantes de la Société. Des conditions de remboursement anticipé au gré de la société, et/ou des titulaires des obligations sont également prévues.

La rémunération des obligations (« coupon ») se fera exclusivement sous forme de remise d'actions OL Groupe, variable en fonction de la date de remboursement, et à raison de 2 actions OL Groupe par année (soit 20 actions de rémunération à l'échéance au maximum). Le versement de la rémunération est réalisé intégralement à la date de remboursement.

Le prix d'émission de l'OSRANE a été affecté en totalité en capitaux propres, car le dénouement de l'OSRANE (capital et intérêts) sera effectué uniquement par l'émission (ou à titre tout à fait marginal par l'attribution) d'un nombre fixe d'actions, dont le montant dépendra de la date à laquelle les souscripteurs demanderont le remboursement, celui-ci pouvant intervenir à tout moment pendant la durée de l'OSRANE à leur initiative.

Les intérêts étant remboursés uniquement en actions (dont le nombre dépendra de la date de remboursement, cf. supra) n'auront aucun impact sur les capitaux propres, après l'émission de l'OSRANE.

3 Périmètre

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/13	% Intérêts 31/12/13	% Contrôle 31/06/13	% Intérêts 30/06/13	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6					
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE								
SASU OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SA OL VOYAGES (1)	Lyon 431703057	Agence de voyages	6	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
SCI MEGASTORE	Lyon 444248314	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL ORGANISATION	Lyon 477659551	Sécurité et accueil	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS M2A	Lyon 419882840	Ventes de produits dérivés	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SARL BS	Lyon 484764949	Coiffure	6	40,00	40,00	40,00	40,00	ME
SAS FONCIERE DU MONTOUT	Lyon 498659762	Immobilier	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS AMFL	Lyon 788746212	Académie Médicale	6	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
ENTITES AD'HOC (2)								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6					IG
SCI OL	Lyon 401930300	Immobilier	6					IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) OL Voyages, détenue à 50 % est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.
- (2) Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

Dates de clôture :

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin à l'exception de la SCI OL (31 décembre). Pour cette entité des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

4 Notes sur le bilan

4.1 Mouvements de l'actif non courant

4.1.1 Goodwills (valeur nette)

(en K€)	30/06/13	Augmentations	Diminutions	31/12/13
Olympique Lyonnais SAS	1 866			1 866
M2A	355			355
TOTAL	2 221	0	0	2 221

La mise en œuvre des tests de dépréciation décrits en annexe 2.8 n'a pas conduit à constater de dépréciation sur les exercices présentés.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/13	Augmentations	Cession	31/12/13
Concessions, Brevets et droits TV	1 288	47		1 335
Amort Concessions, Brevets	-293	-60		-353
Autres immobilisations incorporelles	995	-13	0	982
Contrats joueurs	94 797	2 406	-31 253	65 950
Amortissement contrats joueurs (1)	-64 354	-8 139	26 942	-45 551
Dépréciation contrats joueurs (2)	0			0
Contrats joueurs	30 443	-5 733	-4 311	20 398

(1) L'analyse menée n'a pas conduit à réviser la durée d'utilité des contrats au 31 décembre 2013.

(2) Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation dans les conditions décrites à la note 2.8. Ce test n'a pas mis en évidence de dépréciation à constater au 31 décembre 2013.

La valeur nette des contrats joueurs est détaillée ainsi qu'il suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/13	Valeur nette au 30/06/13
Contrats à échéance 2014	2 566	10 363
Contrats à échéance 2015	9 427	12 492
Contrats à échéance 2016	6 191	5 055
Contrats à échéance 2017	2 214	2 533
Total contrats joueurs	20 398	30 443

4.1.3 Immobilisations corporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/13	Augmentations	Diminutions	31/12/13
En cours de construction Grand Stade (1)	54 800	39 440		94 240
Constructions et aménagements	20 037	72	-213	19 895
Matériels et mobiliers (2)	3 223	123	-9	3 338
Montants bruts	78 060	39 635	-222	117 473
Constructions et aménagements	-11 525	-789	213	-12 101
Matériels et mobiliers (2)	-2 521	-109	8	-2 621
Amortissements	-14 046	-898	221	-14 722
Montants nets	64 015	38 737	-1	102 750

- (1) Les acquisitions pour 39 440 K€ relatives à l'en-cours de construction Grand Stade comprennent 141 K€ d'intérêts financiers incorporés dans le coût d'entrée de l'immobilisation conformément à la norme IAS 23 sur la période. Le montant cumulé des intérêts capitalisés s'élève à 1 474 K€. Ces intérêts ont été calculés sur la base de la moyenne des taux de financement non dédiés (jusqu'à fin août 2013, il n'existait aucun financement spécifique pour le Grand Stade), et sur la base de l'en-cours moyen financé sur la période. La date de mise en service du Grand Stade est envisagée au cours de la saison 2015/2016. Il n'existe pas d'indices de perte de valeur identifiés susceptibles de conduire à une dépréciation.
- (2) Dont contrats de location financement retraités selon IAS 17 : 1 290 K€ en valeur brute et 650 K€ en amortissements.

4.1.4 Autres actifs financiers et participations

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/13	Augmentations	Diminutions	Reclassement en actif courant	31/12/13
Autre actif financier (1)	19 806	61		-8 000	11 867
Autres Immobilisations Financières (2)	6 142	457	-16		6 583
Montants bruts	25 948	518	-16	-8 000	18 450
Dépréciations	-7				-7
Montants nets	25 941	518	-16	-8 000	18 443

- (1) L'actif financier pour 11,9 M€ correspond au produit à recevoir au titre de la subvention d'investissement comptabilisée sur la filiale Foncière du Montout au 30 juin 2012 pour 20 M€. Cet actif a été actualisé en fonction de l'échéancier prévisionnel d'encaissement de la subvention (impact de -0,2 M€). Le reclassement en actif courant de 8 M€ sur ce poste correspond à la part devenue courante au cours de la période de la créance, reclassée dans le poste « Autres actifs courants ». La part non courante devrait être encaissée au cours de l'année civile 2015.
- (2) Le poste des autres immobilisations financières est principalement composé de la réserve de garantie liée à la cession de la créance de carry back opérée sur l'exercice 2011/2012 pour 2,6 M€ sous déduction d'un impact d'actualisation de 0,3 M€, et principalement à échéance au 31/03/16. Le solde du poste est également constitué d'une créance à long terme pour 2,3 M€ concernant un produit relatif au Grand Stade (échéance saison 15/16).

4.1.5 Les participations dans les entreprises associées ont évolué de la manière suivante :

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Position à l'ouverture	1	551
Dividendes		-85
Variations de périmètre		-480
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		14
Position à la clôture	1	1

4.2 Etat de l'actif courant

Le détail de l'actif courant s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Stocks (1)	1 775	1 072
Provisions stocks	-79	-75
Stocks nets	1 696	997
Créances clients (2)	39 883	32 542
Provisions clients	-810	-911
Créances clients nettes	39 073	31 631
Créances sur contrats joueurs (3)	13 731	14 950
Provision sur contrats joueurs		
Créances contrats joueurs nettes	13 731	14 950
Contrats joueurs détenus en vue de la vente nets	0	6 954
Sicav nanties		0
Autres actifs financiers courants	0	0
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	8 519	5 310
Créances d'impôt	767	738
Autres créances fiscales	327	351
Créances sociales	10	9
Autres actifs courants (4)	13 581	249
Comptes de régularisations (5)	10 957	1 420
Total autres actifs courants	34 161	8 077
Provisions sur autres actifs		
Montants nets sur autres actifs	34 161	8 077

(1) Les stocks proviennent de l'activité de merchandising.

(2) Suite à la mise en place du contrat de crédit syndiqué le 6 mai 2011 et l'obligation pour la société de garantir à tout moment 50 % des encours de crédit par des cessions de créances professionnelles Dailly à titre de garantie, la société OL SAS a facturé d'avance une partie des droits marketing et télévisuels ainsi que des contrats de partenariat certains au titre de la saison 2013/2014, pour un total HT de 14,5 M€ en vue de leur cession à titre de garantie. Ces facturations d'avance sont annulées en résultat pour leur contrepartie HT par des produits constatés d'avance figurant au passif du bilan au poste « Autres passifs courants et comptes de régularisation ».

(3) Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/13		30/06/13	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2010	1 000		1 000	
Créances sur cessions intervenues en 2011	1 340		1 340	
Créances sur cessions intervenues en 2012	3 023		1 110	
Créances sur cessions intervenues en 2013	8 369	2 286	11 501	5 496
Total créances contrats joueurs brutes	13 731	2 286	14 950	5 496
	16 017		20 446	

L'impact de l'actualisation sur les créances liées aux contrats joueurs est de -26 K€. L'impact constaté en produits financiers est présenté en note 5.5.

Les créances sur contrats joueurs échues non provisionnées ne sont pas significatives.

(4) Les autres actifs courants comprennent la créance vis à vis de la FFF (Fédération Française de Football) liée aux droits TV Europe qui est toujours significative lors des arrêtés semestriels pour 5,4 M€, ainsi que la créance pour sa part courante à hauteur de 8 M€ de la subvention obtenue auprès du CNDS sur la filiale Foncière du Montout.

(5) Le poste est principalement composé des charges constatées d'avance sur emprunt suite à la mise en place des différents financements du projet du Grand Stade au cours de l'été 2013. Aucun des crédits liés à ces frais encourus n'étant à ce jour tiré, le classement définitif de ces frais, et le début de leur amortissement (à travers la méthode du taux d'intérêt effectif) n'a pas encore été effectué.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'état de la trésorerie s'analyse comme suit :

(en K€)	Coût historique au 31/12/13	Valeur de marché au 31/12/13	Coût historique au 30/06/13	Valeur de marché au 30/06/13
Parts de SICAV et FCP (1)	30 233	30 233	11 571	11 571
Disponibilités	704	704	1 334	1 334
TOTAL	30 937	30 937	12 905	12 905

(1) Placements uniquement dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti à taux fixe. Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivie d'un rachat étant effectué à la date d'arrêté des comptes. Il n'existe aucun placement soumis à des restrictions et/ou donné en garantie à la clôture. La hausse de la trésorerie s'explique principalement par les placements de la filiale Foncière du Montout consécutivement aux apports en fonds propres réalisés au cours de l'été 2013 dans le cadre du financement du Grand Stade.

4.3 Impôts différés

La ventilation des impôts différés Actifs et Passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/13	Impacts résultats	Impacts réserves	31/12/13
Impôts différés sur déficits (1)	6 409			6 409
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-1 791	1 439		-352
Autres impôts différés actifs (2)	6 233	-283		5 950
Impôts différés actifs	10 851	1 156	0	12 007
Impôts différés passifs	-31	-1		-32
Montants nets	10 820	1 155		11 975

(1) Les impôts différés actifs concernent les déficits fiscaux des sociétés constituant le groupe fiscal OL Groupe. Ils sont activés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions établies par la Direction, dans la limite de 5 années. Au 31 décembre 2013, les déficits dégagés sur la période par le groupe d'intégration fiscale n'ont pas fait l'objet d'une activation à hauteur de 3,7 M€, ce qui porte à 15 M€ le total des actifs d'impôts différés sur les déficits n'ayant pas été comptabilisés.

(2) Les autres impôts différés actifs sont principalement composés de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Grand Stade de 20 M€ comptabilisé dans la filiale Foncière du Montout (impact de 6,7 M€).

Il n'existe pas de sensibilité à un décalage de 6 mois de la livraison du Grand Stade, notamment du fait d'un non-respect de la date contractuelle de réception du Stade. Les prévisions tiennent compte d'hypothèses de participation à des compétitions européenne, à un classement en haut de tableau du championnat de Ligue 1 et à la poursuite du plan de cession de contrats joueurs. Plusieurs scénarii ont été établis par la Direction, mais il n'existe aucun scénario considéré comme raisonnablement probable susceptible de générer une dépréciation.

4.4 Notes sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la première partie : Etats financiers.

Le capital social, composé d'actions ordinaires, n'a pas évolué.

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Nombre d'actions	13 241 287	13 241 287
Valeur nominale en €	1,52	1,52
Capital social	20 127	20 127

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital	Primes
Au 30/06/12	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements				
Au 30/06/13	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Au 30/06/13	13 241 287	1,52	20 127	102 865
Mouvements				
Au 31/12/13	13 241 287	1,52	20 127	102 865

Le poste « réserves » se ventile de la façon suivante :

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Réserves légales	2 013	2 013
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	24 700	17 934
Total réserves sociales	26 880	20 114
Autres réserves groupe	-98 005	-71 447
Total réserves	-71 125	-51 333

Le poste « autres fonds propres » est composé des éléments suivants :

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Composante capitaux propres de l'emprunt OCEANE OSRANE (1)	2 051 78 096	2 051 0
Total autres fonds propres	80 147	2 051

(1) Le produit d'émission des OSRANE est d'un montant brut de 80,2 M€, et de 78,1 M€ net de frais d'émission au 31 décembre 2013. Cf note 2.9.

4.5 Provisions

4.5.1 Provisions pour engagements de retraite

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	845	713
Variations de périmètre		
Coûts financiers	13	29
Coûts des services rendus dans l'exercice	40	71
Autres prestations servies		
Ecart actuariel de l'exercice		32
Valeur actualisée des engagements à la clôture	898	845

Comme indiqué en note 2.1, l'application de la norme IAS19 révisée n'a pas eu d'impact sur les comptes au 30 juin 2013. Les mouvements ont été constatés en tenant compte de l'extrapolation de l'engagement du 30 juin 2013 au 31 décembre 2013, à paramètres actuariels identiques. Les écarts actuariels n'ont pas été constatés compte tenu de leur impact non significatif.

4.5.2 Provisions pour risques et charges (moins d'un an)

(en K€)	30/06/13	Augmentations	Diminutions		31/12/13
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	2 842	0	-78	-3	2 761
Provisions pour autres risques	8				8
Total	2 849	0	-78	-3	2 768

Diverses provisions pour litiges et contentieux, et notamment litiges prud'homaux, ont fait l'objet de provisions au cours des exercices précédents, selon la meilleure estimation du management du risque encouru à la date de clôture en liaison avec ses conseils. S'agissant des affaires complexes, il demeure un aléa judiciaire que le Groupe ne maîtrise pas et le montant des demandes formulées par les tiers peut être supérieur au montant provisionné. La variation des provisions est constatée en résultat opérationnel courant.

Actifs et Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas identifié d'actif ou de passif éventuels.

4.6 Echéances des dettes

(en K€)	31/12/13	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières (1)	52 766	28 522	24 244	
Autres passifs non courants (2)	19 680			19 680
Fournisseurs	9 962	9 962		
Dettes sur contrats joueurs (3)	4 171	4 171		
Dettes fiscales	12 641	12 641		
Dettes sociales	16 386	16 386		
Dettes sur immobilisations et autres dettes (4)	18 754	18 754		
Comptes de régularisation (5)	19 903	19 903		
Total	154 263	110 339	24 244	19 680

(1) Les dettes financières à moins d'un an correspondent principalement à des lignes de crédits bancaires contractées par l'Olympique Lyonnais SAS (caution OL Groupe) pour 27 M€, crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée. Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent à l'emprunt OCÉANE émis le 28 décembre 2010 pour un montant de 22,2 M€ à taux fixe. Les dettes financières à plus de 5 ans correspondent à des emprunts contractés en juillet 2003 par la SCI Mégastore pour le financement de la construction d'OL Store ainsi qu'à un emprunt contracté en novembre 2008 par l'OL Association dans le cadre du financement de la construction du nouveau Centre de formation. L'échéancier des dettes financières est présenté hors intérêts non courus. L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS17 est le suivant :

(en K€)	31/12/13	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	484	322	162	
Total	484	322	162	

(2) Les passifs non courants sont constitués du produit constaté d'avance long terme comptabilisé au titre de la subvention CNDS.

- (3) Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 31 décembre 2013 est de 1 K€ contre 55 K€ l'exercice précédent. L'impact constaté en charge financière est présenté en note 5.5. Ces dettes sont détaillées ci-dessous.

(en K€)	31/12/13		30/06/13	
	courant	non courant	courant	non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2007/2008	-		-	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2008/2009	598		598	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2009/2010	-		204	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2010/2011	1 652		1 662	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2011/2012	60		822	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2012/2013	532		3 861	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2013/2014	1 329			
Total dettes contrats joueurs	4 171		7 147	
	4 171		7 147	

- (4) Dont 18,4 M€ au titre des dettes sur immobilisations en cours financés depuis l'été 2013 par les financements spécifiques mis en place dans le cadre du financement du Grand Stade.
- (5) Les comptes de régularisation comprennent les produits constatés d'avance relatifs à la facturation d'avance de produits liés au sponsoring et droits marketing et télévisuels effectués en vue des cessions Dailly à titre de garantie dans le cadre du crédit syndiqué, pour un montant de 14,5 M€ au 31 décembre 2013.

4.7 Instruments financiers

4.7.1 Juste valeur des instruments financiers

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptables » prévues par la norme IAS 39 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/13	Juste valeur au 31/12/13	Valeur nette comptable au 30/06/13	Juste valeur au 30/06/13
Créances sur contrats joueurs	B	16 017	16 017	20 446	20 446
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	D			6 954	6 954
Autres actifs financiers non courants	B	18 443	18 443	25 941	25 941
Clients	B	39 073	39 073	31 631	31 631
Autres actifs courants	B	13 581	13 581	249	249
Valeurs mobilières de placements	A	30 233	30 233	11 571	11 571
Trésorerie	A	704	704	1 334	1 334

(en K€)	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable au 31/12/13	Juste valeur au 31/12/13	Valeur nette comptable au 30/06/13	Juste valeur au 30/06/13
OCEANE (1)	C	22 175	22 508	21 801	23 933
Dettes financières	C	30 590	30 590	32 021	32 021
Dettes sur contrats joueurs	C	4 171	4 171	7 147	7 147
Fournisseurs	C	9 962	9 962	8 617	8 617
Autres passifs courants (2)	C	18 754	18 754	13 868	13 868

- (1) La juste valeur de l'OCEANE correspond à sa valeur boursière. Celle-ci n'est pas directement comparable à sa valeur comptable qui exclut la composante option d'achat constatée en fonds propres. Pour mémoire, le montant de l'OCEANE était de 24 033 K€ avant frais d'émission. Le montant de 22 175 K€ d'emprunt OCEANE au 31 décembre 2013 ne comprend pas les 14 K€ d'intérêts courus, figurant en dettes financières courantes au bilan.
- (2) Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation.

A : Actifs et passifs à la juste valeur par le résultat
 B : Prêts et créances
 C : Autres passifs financiers
 D : Actifs disponibles à la vente
 E : Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Information relative à la hiérarchie des méthodes d'évaluation à la juste valeur

Les seuls actifs et passifs constatés à la juste valeur par le résultat concernent les placements de trésorerie. Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (OCÉANE) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Les niveaux 2 et 3 (respectivement juste valeur déterminée à partir de données observables et juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) ne sont pas applicables au 31 décembre 2013.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 n'a pas mis en évidence d'ajustement à appliquer au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement des actifs financiers), ou au risque de crédit propre (risque lié aux passifs financiers).

4.7.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change.

Risques de liquidité

Le contrat de crédit syndiqué d'exploitation actuellement en vigueur prévoyait une option de prolongation de la ligne de crédit pour une année supplémentaire, repoussant ainsi l'échéance au 6 mai 2015 au lieu du 6 mai 2014. Toutefois, dans le contexte de la signature au cours de l'été 2013 des différents contrats de financement liés au projet du Grand Stade, il a été acté avec le pool bancaire du crédit syndiqué d'exploitation de ne pas utiliser cette possibilité d'extension, et de procéder dès l'automne 2013 à la remise à plat du contrat de crédit actuel. En effet, ce dernier doit être adapté afin de prendre en compte notamment les engagements pris par ailleurs dans la cadre de la structuration du financement du Grand Stade. Aussi, le Groupe est en cours de discussions relatives à la refonte du contrat de crédit syndiqué permettant de répondre à ses besoins d'exploitation à moyen et long termes et tenant compte du financement Grand Stade.

Ainsi, conformément à la norme IAS1, le Groupe a procédé au reclassement des tirages en cours au 31 décembre 2013, soit 27 M€, en passif courant.

Comme indiqué dans le document de référence sur les comptes au 30 juin 2013, le Groupe s'est d'ailleurs déjà engagé depuis septembre 2013 à abaisser le montant total cumulé des tirages sur la ligne de crédit syndiqué d'exploitation à un plafond maximum de 40 M€, au lieu de 57 M€, et ceci, en relation notamment avec la réduction des charges d'exploitation, la baisse significative de ses dettes joueurs et l'absence de cautions joueurs depuis février 2013.

Pour ces raisons, la mise en place prochaine d'une nouvelle ligne de crédit syndiqué d'exploitation prenant le relais de celle déjà en place jusqu'au 6 mai 2014, permettra d'assurer l'équilibre financier du Groupe.

Risque de crédit financier

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie.

Les placements du Groupe sont constitués de Valeurs Mobilières de Placement (VMP) comprenant des Sicav et FCP monétaires régulières et cessibles à tout moment et comptes sur livret rémunéré.

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, placements, etc...) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Les contrats de crédits et engagements de caution

Contrat de crédit de financement de l'activité

Le 6 mai 2011 un contrat de crédit syndiqué a été conclu par la société SAS Olympique Lyonnais, et cautionné par la société OL Groupe, avec un pool de 7 banques incluant le Crédit Lyonnais et le Groupe CM-CIC en qualité d'arrangeurs mandatés et BNP Paribas en tant qu'arrangeur. Les autres participants sont la Société Générale, HSBC, NATIXIS et Banque Populaire Loire et Lyonnais. Le montant total de la ligne de crédit confirmée s'élève à 40 M€ depuis septembre 2013 (cf ci-dessus) à échéance de mai 2014. Le montant des tirages en contrepartie de billets monétaires au 31 décembre 2013 s'élève à 27 M€, et a été classé en dettes financières courantes comme décrit ci-dessus. Ce crédit syndiqué fait l'objet d'un dispositif de garanties données à hauteur de 50 % des tirages et cautions joueurs en cours sous forme de cessions de créances Dailly à titre de garantie, concernant un type de factures cessibles délimité.

Les contrats de crédit prévoient des clauses en matière d'exigibilité et des covenants détaillés en note 7.2. A ce jour, le Groupe respecte ces dispositions.

Contrats de crédit liés au financement du Grand Stade

Dans le cadre du financement du Grand Stade, la filiale Foncière du Montout a conclu en juillet 2013 des accords de financement dont les principales composantes sont les suivantes :

- 136,5 M€ correspondent à un financement bancaire senior de type « mini perm », signé le 26 juillet 2013 ; en sus, le décalage de remboursement de la TVA par le Trésor Public à la Foncière du Montout sera financé pendant la phase de construction par une facilité de crédit TVA de 10 M€. Le financement de type « mini perm » porte sur une durée de 7 ans, remboursable in fine ; Il comporte aussi sur une base semestrielle, en présence d'excès de trésorerie disponible, une obligation de remboursement anticipé partiel à compter du 30 septembre 2016, sur la base (i) d'un pourcentage évolutif des excès de trésorerie disponible, (ii) d'un solde de trésorerie disponible après paiement ou mise en réserve des intérêts obligataires. Les intérêts seront calculés mensuellement, capitalisés pendant la phase de construction puis payables sur une base semestrielle à compter de la mise en service du stade.

Le crédit « mini perm » est encadré par trois types de ratios, (i) un ratio de désendettement du crédit « mini perm » calculé semestriellement, (ii) un ratio de couverture du service de la dette calculé semestriellement sur 12 mois glissant, avec un seuil variant entre 1,75 et 1,90 selon la période de référence concernée, et (iii) un « Loan Life Cover Ratio » (LLCR) (Rapport entre la valeur actualisée au taux de la dette des flux de trésorerie futurs + les sommes disponibles sur le compte réserve/ l'encours de la dette) calculé sur 20 ans à la date de mise en service du stade et 18 mois avant la date de refinancement du crédit « mini perm », avec un seuil de 1,50.

La facilité de crédit TVA porte sur un montant de 10 M€, remboursable par la Foncière du Montout au fur et à mesure du remboursement de la TVA par le Trésor Public. Elle est accordée par plusieurs prêteurs senior. Les intérêts sont payables mensuellement.

Un ensemble de sûretés est accordé aux prêteurs senior au titre du crédit « mini perm », incluant notamment une hypothèque de premier rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade est construit, 1 600 places de parkings souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, un nantissement des actions détenues par OL Groupe dans le capital social de la Foncière du Montout, un nantissement des comptes bancaires de la Foncière du Montout (sauf exceptions), ainsi que diverses cessions Dailly de créances détenues par la Foncière du

Montout sur différents créanciers parmi lesquels la société OL SAS, filiale à 100 % d'OL Groupe, qui est liée à la Foncière du Montout par une convention de mise à disposition du stade.

- 112 M€ correspondent à la souscription d'émissions obligataires de la Foncière du Montout se décomposant de la manière suivante :

- 80 M€ correspondent à la souscription de deux émissions d'obligations subordonnées de la Foncière du Montout, chacune d'un montant de 40 M€, par VINCI SA ou une filiale de celle-ci (les « Obligations VINCI ») dont la souscription est respectivement envisagée le 28 février 2014 et le 1^{er} septembre 2014. Il est prévu que ces deux émissions soient assimilées ultérieurement en un seul et même emprunt obligataire. Concomitamment à la signature du contrat de souscription, la Foncière du Montout émettra une action de préférence, souscrite par VINCI, octroyant à celle-ci un certain nombre de droits dans le gouvernement d'entreprise de la Foncière du Montout. Ces droits ne deviendraient effectifs que dans les cas où les garanties consenties à VINCI ne joueraient pas. Ces droits ont vocation à disparaître lors du désintéressement de VINCI au titre de la créance obligataire concernée.

VINCI bénéficierait notamment, d'une part, d'une garantie de remboursement par le Département du Rhône à hauteur de 40 M€ du principal, et, d'autre part, d'une promesse d'achat octroyée par Pathé assurant à VINCI de recevoir en cas de défaut de la Foncière du Montout un montant égal à 40 M€ en principal d'obligations augmenté des intérêts relatifs aux Obligations VINCI non payés à bonne date, ainsi, en cas d'exercice de la promesse d'achat susvisée avant la date d'échéance, qu'une prime de remboursement anticipé.

Des bons de souscriptions d'actions de la Foncière du Montout seront attribués gratuitement à la date de la première émission obligataire, soit le 28 février 2014, aux deux garants visés ci-dessus. Ces bons seront exerçables par chacun des garants, dans l'hypothèse où leur garantie serait mise en œuvre.

- 32 M€ correspondent à la souscription de trois émissions d'obligations subordonnées de la Foncière du Montout par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (les « Obligations CDC »). Ces souscriptions doivent intervenir le 28 février 2014 pour 11 M€, le 1^{er} septembre 2014 pour 11 M€ et le 15 juin 2015 pour 10 M€. Ces trois émissions seront assimilées ultérieurement en un seul et même emprunt obligataire.

Les Obligations CDC seront notamment garanties par, (i) une garantie hypothécaire de premier rang et sans concours sur le terrain du centre d'entraînement (non inclus dans l'assiette des sûretés accordées aux prêteurs senior), (ii) une garantie hypothécaire de troisième rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade sera construit, 1 600 places de parking souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, (iii) des nantissements de comptes bancaires, et (iv) des nantissements sur les actions de la Foncière du Montout et la totalité des parts de la SCI Megastore détenues par OL Groupe et des parts de la SCI Olympique Lyonnais détenues par l'Association Olympique Lyonnais. Simultanément à la signature du contrat de souscription, la Foncière du Montout émettra une action de préférence, souscrite par CDC, octroyant à celle-ci un certain nombre de droits dans le gouvernement d'entreprise de la Foncière du Montout. L'activation de ces droits serait liée à la survenance de cas d'exigibilité anticipée de ces Obligations (et en l'absence de déclaration d'exigibilité anticipée des Obligations CDC). Ces droits auraient vocation à disparaître lors du désintéressement de CDC au titre de la créance obligataire concernée.

Les Obligations VINCI et CDC auront une durée de 109 mois à compter de la date de première émission des obligations. Les intérêts seront payables annuellement à compter du 31 mars 2017.

La souscription de ces obligations, interviendra après utilisation, ou engagement d'utilisation, par la Foncière du Montout de la totalité des fonds propres « espèces » disponibles dans les livres de la Foncière du Montout.

Les contrats relatifs aux obligations et les conventions de crédit contiennent des engagements de la Foncière du Montout et des cas d'exigibilité anticipée, lesquels sont usuels pour ce type de financement. Ceux-ci concernent notamment des limitations en matière d'endettement supplémentaire et de distribution de dividendes, des clauses de défauts croisés, de stabilité de l'actionnariat de la Société Foncière du Montout et d'OL Groupe ou encore des retards de livraison du stade dans les délais convenus.

Risque de crédit commercial

Le risque de crédit au 31 décembre 2013 n'a subi aucune variation depuis le 30 juin 2013. Il n'existe pas de créances échues significatives non dépréciées.

Risques de marché - Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux Euribor et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et Euribor). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

A ce jour, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de taux. La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée.

Risques liés au projet Grand Stade

Risques liés à la construction et au financement du Grand Stade

La mise en œuvre du projet du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais a été un processus long et complexe. A ce jour, toutes les autorisations administratives afférentes au projet ont été obtenues, dont certaines font l'objet de recours contentieux.

Ainsi, concernant le Permis de Construire, une requête a été déposée le 19 février 2013 devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon (recours en annulation contre le jugement du Tribunal Administratif du 20 décembre 2012 qui avait rejeté la demande d'annulation du Permis de Construire). La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté, le 12 juillet 2013, la requête demandant l'annulation du Permis de Construire du Grand Stade. Un recours en Cassation a été déposé le 12 septembre 2013 contre l'Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon (concernant le Permis de Construire).

L'annulation du Permis de Construire conduirait à déposer un nouveau permis ce qui, eu égard aux délais administratifs requis, impacterait le délai de livraison du Stade prévu pour l'Euro 2016.

D'autre part, d'autres recours dirigés contre des décisions prises par les collectivités locales, parties prenantes du projet, ont été déposés. Pour certains d'entre eux, des sociétés du Groupe ont pu être appelées en qualité d'observateur. A la connaissance de la Société à ce jour, compte tenu de l'avancement des procédures administratives afférentes, il ne devrait y avoir aucun impact significatif des résultats desdites procédures sur le projet.

Outre les risques de recours, le calendrier de construction de ce projet pourrait subir un décalage en raison de la survenance d'événements imprévus, tels que des contraintes architecturales et techniques liées à un ouvrage complexe, des difficultés ou litiges éventuels avec les entreprises de construction ou encore des défaillances de prestataires.

Ces différents événements sont donc susceptibles d'entraîner des retards et des coûts supplémentaires importants, voire, dans des situations extrêmes un risque de non-réalisation, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un retard important ou la non-réalisation de ce projet sont également de nature à affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

A la connaissance de la société et à la date d'élaboration du présent rapport, hormis un retard important en cas de décision judiciaire prononçant l'annulation du permis de construire du Grand Stade, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus attendus sont essentiellement constitués des recettes de billetterie, des partenariats, du naming et des recettes d'autres événements (hors jours de match de l'OL). Un éventuel aléa sportif et une moindre performance commerciale globale pourraient impacter défavorablement certains d'entre eux, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, étant précisé que la société devra faire face à des décaissements liés au remboursement de l'endettement lié au Grand Stade ce qui pourrait réduire sa capacité à trouver de nouveaux financements dans le futur.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus liée à la mise en exploitation du Grand Stade devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

Gestion des risques liés au projet du Grand Stade

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques adaptée en s'entourant des meilleurs conseils et experts dans les domaines concernés.

Le pilotage de ces risques fait partie intégrante de la gestion du projet par les équipes internes et externes et s'inscrit dans le dispositif du contrôle interne mis en place au sein du Groupe.

Eu égard à l'accélération du projet, le Conseil d'Administration d'OL Groupe examine directement, en lieu et place du Comité d'Investissement, les différentes composantes du projet, son état d'avancement et statue sur les décisions d'investissement de la société Foncière du Montout, filiale détenue à 100 % par OL Groupe et porteuse du projet du Grand Stade. La société a également mis en place depuis septembre 2013 un comité de pilotage de la société Foncière du Montout afin de superviser étroitement toutes les opérations menées par cette filiale.

A la date des présentes, le montant du projet s'élève à 405 M€ environ, comprenant le coût de construction les frais de Maîtrise d'Ouvrage, l'acquisition du foncier, les aménagements, les études, les honoraires et les coûts de financement.

4.7.3 Endettement net

L'endettement financier net comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -10 M€ au 31 décembre 2013 (dont 22,2 M€ liés à l'emprunt OCEANE), pour -27,6 M€ au 30 juin 2013.

Est également présenté ci-dessous la trésorerie nette d'endettement (12,2 M€ au 31 décembre 2013) excluant les dettes liées à l'emprunt OCEANE et les avances en compte-courant d'actionnaires, conformément à la définition prévue pour le calcul des covenants financiers du contrat de crédit et de cautions syndiqué et au waiver technique obtenu début 2013 (cf note 7.2).

(en K€)	31/12/13	30/06/13
Valeurs mobilières de placement	30 233	11 571
Disponibilités	704	1 334
Découverts	-719	-122
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	30 218	12 783
Emprunt OCEANE (part non courante)	-22 175	-21 801
OCEANE (intérêts/part courante)	-14	-848
Avances en compte-courant d'actionnaires	0	-5 897
Dettes financières non courantes	-2 069	-2 376
Dettes financières courantes	-27 789	-22 779
Endettement net de trésorerie	-21 829	-40 918
Créances sur contrats joueurs courantes	13 731	14 950
Créances sur contrats joueurs non courantes	2 286	5 496
Dettes sur contrats joueurs courantes	-4 171	-7 147
Dettes sur contrats joueurs non courantes	0	0
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs, y compris emprunt OCEANE	-9 983	-27 619
Trésorerie nette d'endettement, y compris créances et dettes joueurs, hors emprunt OCEANE, hors avances en compte-courant d'actionnaires	12 206	927

5 Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation des produits des activités

5.1.1 Ventilation des produits par nature d'activité

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Droits marketing et TV /LFP-FFF	18 332	23 113
Droits marketing et TV / UEFA	8 526	6 251
Billetterie	5 556	5 037
Partenariats- Publicité	9 155	11 385
Produits de la marque ⁽¹⁾	8 099	8 608
Produits des activités (hors contrats joueurs)	49 669	54 394
Produits de cession des contrats joueurs⁽²⁾	15 964	22 071
Produits des activités	65 633	76 465

Les principaux clients (produit des activités > 10% du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) et la régie commerciale Sportfive.

La variation des revenus de droits marketing et TV / LFP-FFF est consécutive à la place de 10^{ème} au championnat de Ligue 1 retenue au 31 décembre 2013 contre 2^{ème} au 31 décembre 2012.

(1) Les produits de la marque se ventilent comme ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Produits dérivés	4 536	4 695
Produits liés à l'image	1 383	1 556
Autres	2 180	2 357
Produits de la marque	8 099	8 608

(2) Les produits de cession de joueurs se ventilent comme ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
BASTOS Michel	4 000	
BELFODIL Ishak	1 800	
CISSOKHO Aly	205	4 994
KALLSTROM Kim		3 000
LLORIS Hugo		9 709
LOPEZ Lisandro	7 200	
MONZON Fabian	2 678	
PIED Jérémy		3 000
REALE Enzo		1 000
DIVERS	81	368
Produits de cession des contrats joueurs	15 964	22 071

5.1.2 Ventilation des produits des activités par sociétés

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Olympique Lyonnais Groupe et divers	64	45
Olympique Lyonnais SAS	61 900	66 260
OL Merchandising (1)	0	3 474
OL Images (1)	0	1 556
Foncière du Montout	25	2 000
M2A	1 561	1 221
OL Voyages	1 275	1 278
OL Organisation	10	21
Association Olympique Lyonnais	798	610
Produits des activités	65 633	76 465

(1) Sociétés fusionnées avec OL SAS fin janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

5.2 Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-958	-1 043
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-40	-52
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	81	524
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	97	2
Total hors contrats joueurs	-819	-569
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs (1)	-8 139	-12 001
Dotations aux provisions sur contrats joueurs		
Total contrats joueurs	-8 139	-12 001

(1) Dont aucun amortissement accéléré suite à une révision de la durée d'utilité au 31 décembre 2013.

5.3 Valeur résiduelle des contrats joueurs

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Diminutions de l'actif contrats joueurs (1)	-11 496	-7 770
Dettes relatives aux contrats cédés	230	82
Contrats joueurs destinés à la vente		
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-11 266	-7 688

(1) Dont 6 954 K€ de contrats joueurs détenus en vue de la vente au 30 juin 2013 en actif courant.

5.4 Charges de personnel

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Masse salariale	-27 392	-33 288
Charges sociales	-9 704	-12 117
Intéressements et participation		
TOTAL	-37 096	-45 405

5.5 Résultat financier

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	59	28
Intérêts sur les lignes de crédits	-344	-285
Charges financières sur emprunt OCEANE	-1 224	-1 181
Charges et produits liés à l'escompte de la créance de Carry-Back		
Charges d'actualisation des contrats joueurs	-17	-30
Produits d'actualisation des contrats joueurs	14	39
Coût de l'endettement financier net	-1 512	-1 429
Dotations aux provisions nettes de reprises financières		
Activation des intérêts financiers liés à la construction du Grand Stade (1)	141	596
Autres produits et charges financières	1	-267
Autres produits et charges financiers	142	329
Résultat financier	-1 370	-1 100

(1) L'activation des intérêts financiers liés à la construction du Grand Stade se traduit par une annulation de charges financières.

Il est rappelé que les OSRANE ne génèrent pas de charges financières, le coupon étant rémunéré sous forme d'actions OL Groupe, livrées au moment du remboursement.

5.6 Impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Impôt exigible	37	-29
Impositions différées	1 155	-480
Impôt sur les bénéfices	1 192	-509

Preuve d'impôt

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	%	1 ^{er} semestre 2012/2013	%
Résultat brut avant impôts	-15 412		-8 430	
Impôt au taux de droit commun	5 306	-34,43%	2 902	-34,43%
Effet des différences permanentes	-76	0,90%	56	-0,66%
Effet lié à la créance de carry back	0	0,00%	0	0,00%
Crédits d'impôts	-38	0,45%	-44	0,52%
Actif d'impôt non constaté sur pertes reportées	-3 657	43,38%	-3 361	39,87%
Divers	-343	4,07%	-62	0,74%
Impôt sur les bénéfices	1 192	-16,70%	-509	7,12%

Un montant de 10,6 M€ de déficits fiscaux reportables au sein du Groupe d'intégration fiscale n'a pas fait l'objet d'activation sur la période (impact impôt différé : 3,7 M€).

Créance de carry-back

Pour rappel, au cours de l'exercice 2010/2011, le groupe avait décidé d'optimiser ses positions fiscales en déposant une demande de carry back au titre des déficits fiscaux des exercices 2009/2010 et 2010/2011. A ce titre une créance de carry back d'un montant de 25 M€ avait été comptabilisée au 30 juin 2011. L'effet d'impôt (-3,3 M€), lié à la comptabilisation de la créance de carry back dans les comptes de l'exercice 2010/2011 était dû, d'une part, à la contribution additionnelle perdue (1,1 point, soit -0,8 M€), d'autre part, à l'effet d'actualisation de la créance d'impôt (-2,5 M€).

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, la société a saisi l'opportunité d'un financement de sa créance de carry back par voie de cession escompte dite sans recours. Cette opération déconsolidante a eu pour conséquence la sortie du bilan de la créance de carry back en totalité (soit 25 M€), à l'exception de la retenue de garantie d'un montant de 2,6 M€, dont l'échéance principale est au 31 mars 2016.

6 Notes sur les effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Olympique Lyonnais Groupe	49	49
Olympique Lyonnais SAS ⁽¹⁾	92	43
OL Merchandising (1)	0	23
OL Images (1)	0	18
OL Voyages	9	8
OL Association	84	87
OL Organisation	16	17
M2A	9	9
Foncière du Montout	2	2
Total	261	256

(1) Société fusionnée avec OL SAS fin janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

7 Notes sur les engagements hors bilan

7.1 Engagements liés aux joueurs

7.1.1 Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives (1)	6 200	4 900		11 100	10 800
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs (cautions reçues) (2)					

- (1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 11,1 M€, incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes, versées au club en cas de réalisation de performances.
- (2) Il n'existe plus de caution reçue dans le cadre de cession de contrats joueurs au 31 décembre 2013.

7.1.2 Engagements donnés liés aux joueurs

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Engagements envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs donnés sous forme de caution (1)					
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs (2)	8 250	1 200		9 450	10 100
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs (3)	907	273		1 180	876
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs (4)	2 411	12 775		15 186	13 490

- (1) Les engagements liés à l'acquisition de contrats joueurs correspondent à des engagements pris auprès des clubs cédants sous forme de cautions bancaires. Il n'y en a plus au 31 décembre 2013.
- (2) Les engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs pour un montant de 9,5 M€ correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et à l'atteinte de performances sportives précises.
- (3) Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents pour 1,2 M€ sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et concernent uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.
- (4) Les engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff pour 15,2 M€ sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club, et à l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

Autres engagements

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuel cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis à vis de certains clubs ou joueurs.

7.2 Engagements liés au financement de l'activité

7.2.1 Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Conventions bancaires, montant disponible	40 000			40 000	57 000
Dont utilisés sous forme de tirages	27 000			27 000	22 000
Dont utilisés sous forme de cautions (1)					
Autres engagements de cautions					

- (1) Ces cautions sont données dans le cadre d'acquisition de contrats joueur. Il n'y en a plus au 31 décembre 2013.

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'un contrat de crédit syndiqué conclu avec ses partenaires bancaires le 6 mai 2011 :

Celui-ci portait initialement sur un montant global de 57 M€, ramené à 40 M€ depuis septembre 2013, et comporte des engagements usuels à ce type de contrats, des clauses en matière d'exigibilité anticipée ainsi que des covenants, notamment :

- Le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
 - Endettement net ajusté sur fonds propres inférieur à 1 (étant précisé que les dettes financières issues de l'emprunt OCÉANE émis le 28 décembre 2010, ainsi que le compte courant d'actionnaires, sont exclues des dettes financières nettes consolidées dans le calcul du ratio selon la définition du contrat)
 - Endettement ajusté (cf. note 4.6.3) sur Excédent Brut d'Exploitation inférieur à 2,5.
- Le Groupe doit informer la banque de tout événement de nature à avoir un effet défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière d'OL Groupe et de ses filiales.

Il n'y a plus d'autres engagements de cautions, toutes les cautions données dans le cadre des acquisitions de joueurs étant regroupées au sein du crédit syndiqué.

Dans le cadre des renégociations en cours du crédit syndiqué, le montant maximal de tirage (sous forme de billets monétaires et/ou de cautions) a été ramené à 40 M€, et ce, jusqu'à échéance du contrat le 6 mai 2014.

Emprunts bancaires relatifs au financement de la construction de l'OL Store

Le 30 juin et le 3 juillet 2003, dans le cadre du financement de la construction de l'OL Store, la société SCI Mégastore Olympique Lyonnais a conclu avec le Crédit Lyonnais d'une part, et la Banque Rhône-Alpes d'autre part, deux emprunts d'un million d'euros chacun pour une durée de quinze ans. Ces emprunts font l'objet de remboursement par échéance trimestrielle et portent intérêt de 4,90 % et 4,70 % l'an.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

Emprunt bancaire relatif au financement de la construction du nouveau Centre de Formation

Le 6 novembre 2008, dans le cadre du financement de la construction du Centre de Formation, l'Association Olympique Lyonnais a conclu avec la BNP un emprunt de 3 M€ pour une durée de dix ans. Cet emprunt fait l'objet de remboursement mensuel et porte intérêt sur la base du taux Euribor 1 mois plus une marge fixe.

7.2.2 Autres engagements donnés dans le cadre du financement du Groupe

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Dettes garanties par des hypothèques (1)	460	1 961	0	2 421	2 643
Cession de créances Dailly à titre de garantie dans le cadre du contrat de Crédit Syndiqué (2)	16 598			16 598	23 792

(1) Les dettes garanties par des hypothèques relatives à la construction des locaux d'OL STORE et du Centre de Formation sont garanties à hauteur de 2,4 M€. Ces garanties ont été prises sous la forme d'hypothèques auprès du Crédit Lyonnais, de la Banque Rhône-Alpes et de la BNP.

(2) Cession de créance Dailly à titre de garantie : dans le cadre du crédit syndiqué conclu le 6 mai 2011, OL SAS doit à tout moment garantir les crédits utilisées (au titre de tirages et/ou d'émission de cautions bancaires) par le biais de cession de créances professionnelles Dailly représentant 50 % des crédits reçus. A ce titre, le groupe a cédé au 31 décembre 2013 un montant total de créances de 16,6 M€ dont le détail de l'utilisation est présenté ci-dessous. Un solde cédé de 3 M€ n'a pas été utilisé ni dans le cadre de tirage ni de caution joueur au 31 décembre 2013.

(en K€)	Montant créance cédée	Utilisation (tirage / caution)
Montant des créances Dailly cédées au 31/12/13 "Droit ouvert" à tirage et/ou caution	16 598	33 196
Dont utilisation des créances cédées pour tirage	13 500	27 000
Dont utilisation des créances cédées pour caution	-	
Dont créance cédée non utilisée ("droit à tirage")	3 098	

Les créances Dailly cédées ne sont pas sorties du bilan car il s'agit d'une cession à titre de garantie.

Cession de la créance de carry-back pour un montant nominal de 25 M€

La créance de carry-back détenue par la société a été financée le 27 mars 2012 par voie de cession escompte sans recours à un établissement bancaire. L'essentiel des risques et avantages liés à cette créance (inclus le risque de non recouvrement ou de retard de recouvrement) a ainsi été transféré au cessionnaire. Une réserve de garantie pour un montant de 2,6 M€ (soit 2,3 M€ actualisé) a été conservée par le cessionnaire et figure au poste « Autres actifs financiers » du bilan. Les échéances de cette créance de 2,6 M€ sont principalement au 31 mars 2016.

7.3 Engagements liés au Grand Stade

7.3.1 Engagements liés à la construction du Grand Stade

7.3.1.1 Engagements donnés liées à la construction du Grand Stade

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Engagements donnés liés à la construction du Grand Stade / Stade de Lyon Construction /Vinci (1)	118 080	137 073		255 153	
Engagements donnés liés à la construction du Grand Stade- hors contrat Vinci (2)	6 735	513		7 248	3 168

(1) Par la signature le 12 février 2013 du contrat de construction du Grand Stade avec VINCI Construction France, la société Foncière du Montout s'est engagée sur un montant de marché total hors taxes de 293 M€, contrat ayant pris effet fin juillet 2013. Est présenté ici l'engagement correspondant aux montants non encore facturés.

(2) Au 31 décembre 2013, les engagements donnés concernant le projet du Grand Stade sont de 7,2 M€. Ces engagements sont essentiellement dus aux contrats de prestations de services et de travaux conclus dans le cadre du projet du Grand Stade.

7.3.1.2 Engagements reçus liés à la construction du Grand Stade

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Engagements reçus liés à la construction du Grand Stade (1)		66 659		66 659	511

(1) Ces engagements comprennent notamment des garanties bancaires couvrant la bonne exécution des travaux pour 14,6 M€, un cautionnement en remplacement de la retenue de garantie pour 18 M€, et une caution solidaire pour un montant de 34 M€ liée au contrat de conception-construction.

7.3.2 Engagements liés au financement du Grand Stade

Dans le cadre de la mise en place des différents financements du Grand Stade tels que décrit à la note 1.4, il a été décidé la mise en place progressive sur la durée de la période de construction du Grand Stade, des engagements hors bilan suivants :

7.3.2.1 Engagements reçus liés au financement du Grand Stade

Autre engagement reçu sous forme de garanties pour un montant maximum de 137 M€ : cet engagement est constitué par des garanties données par le Département du Rhône et Pathé dans le cadre de l'emprunt obligataire VINCI, non débloqué au 31 décembre 2013.

7.3.2.2 Engagements donnés liés au financement du Grand Stade

Engagements donnés représentés par des suretés réelles pour un montant total in fine de 277 M€ ;

Engagements donnés représentés par des engagements de signature pour un montant total in fine de 277 M€ (substitutifs et non cumulatif avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus) ;

Engagement de location financière (Orange Business Services) pour 10,5 M€.

Il est à noter que ces engagements deviendront actifs au fur et à mesure des tirages effectués sur les dettes concernées pendant la période de construction (successivement obligations puis crédit mini-perm) et dont il est rappelé qu'aucun tirage n'est encore intervenu au 31 décembre 2013.

7.4 Autres engagements

7.4.1 Autres engagements reçus

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Autres garanties solidaires	885			885	915

7.4.2 Autres engagements donnés

(en K€)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/13	30/06/13
Loyers à payer (1)	3 160	4 879	4 494	12 533	12 140
Autres engagements donnés (2)	1 114	1 168	401	2 683	2 327

Les engagements donnés sont constitués par :

- (1) les loyers à payer relatifs aux contrats de locations immobilières et mobilières pour un montant de 12,5 M€ ;
- (2) les autres engagements : pour un montant total de 2,7 M€. Ils correspondent à des engagements et/ou cautions données dans le cadre de contrats de prestations de services.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 Mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures. Conformément à l'avis N° 2004 du 13 Octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas éteint l'ensemble des droits ouverts les droits non utilisés s'élèvent à 19 104 heures au 31 décembre 2013.

8 Notes sur les relations avec les parties liées

Le Groupe est consolidé par intégration globale dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian-69009 Lyon) et par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2, rue Lamennais – 75008 PARIS). Le détail des relations entre le Groupe et les sociétés ICMI, Pathé, leurs filiales et les autres parties liées est le suivant :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Créances		
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	93	79
Total	93	79
Dettes		
Dettes d'exploitation	2	162
Dettes financières	17 857	18 784
Total	17 859	18 946

(en K€)	1 ^{er} semestre 2013/2014	1 ^{er} semestre 2012/2013
Charges d'exploitation		
Redevances de Direction Générale	225	225
Autres charges externes	54	50
Charges financières	711	626
Total	990	901
Produits d'exploitation		
Frais généraux	108	109
Total	108	109

Il est rappelé qu'au terme de l'émission des OSRANE intervenue en août 2013, sur les 802 502 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 €, ICMI et Pathé ont souscrit respectivement à un nombre total de 328 053 obligations et 421 782 obligations.

Par ailleurs, dans le cadre du financement du Grand Stade, et de la mise en place de l'emprunt obligataire Vinci, Pathé a garanti à Vinci un remboursement (y compris intérêts) en cas de défaut de la Foncière du Montout (cf note 7.3.2.1).

Rémunérations de l'équipe de direction

La rémunération de l'équipe de direction s'élève à 581 K€ au 31 décembre 2013, pour 441 K€ au 31 décembre 2012. Il s'agit uniquement d'avantages à court terme.

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la société OL Groupe à l'exception de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur Général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissements, dont les deux principales participations sont CEGID Group et OL Groupe.

9 Evénements postérieurs à la clôture

Cessions de contrats joueurs depuis le 1^{er} janvier 2014

Durant le mercato d'hiver 2014 le groupe n'a procédé à aucune cession de contrat joueur.

Le groupe a procédé à la mutation temporaire du joueur Alassane Plea au club de l'AJ Auxerre au 31 janvier 2014 pour une période de 5 mois sans option d'achat.

Acquisitions de contrats joueurs depuis le 1^{er} janvier 2014

Durant le mercato d'hiver 2014 le groupe n'a procédé à aucune acquisition de contrat joueur.

Evolution du projet du Grand Stade

Aucun évènement significatif n'est à noter depuis le 1^{er} janvier 2014.

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Michel AULAS

Président

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte (décrit dans la note 2.3 de l'annexe) de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 30 juin 2013. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 26 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Jean-Louis FLECHE

COGEPARC

Christian LAURAIN



CONTACT INVESTISSEURS / ACTIONNAIRES

dirfin@olympiquelyonnais.com

350, avenue Jean Jaurès
69361 Lyon Cedex 07 - France
Tél : (33) 04 26 29 67 00
Fax : (33) 04 26 29 67 13
421 577 495 RCS LYON